



# ASSURANCES

de dommages au Canada

# 2023



**BAC**  
Bureau d'assurance  
du Canada





## Assurances de dommages au Canada 2023

Le document *Assurances de dommages au Canada 2023* est publié par le Bureau d'assurance du Canada (BAC), l'association sectorielle qui représente les sociétés privées d'assurance de dommages du Canada. Le BAC publie ce document depuis 1972 pour donner un aperçu de l'état actuel de l'industrie de l'assurance de dommages.

Les données présentées dans la version de 2023 ont été recueillies auprès de plusieurs sources nationales et internationales y compris le BAC. Ces données datent de 2021, 2022 ou 2023 selon le moment de leur publication par ces sources.

Toutes les données financières de 2022 de l'industrie de l'assurance de dommages sont préliminaires.

Dans certains cas, en raison de l'arrondissement des nombres, le total peut ne pas correspondre à 100 %. De plus, parce que les sources ont recours à différentes méthodes de collecte de données, il peut exister de légères différences entre des données similaires.

45<sup>e</sup> édition 2023 ISSN 1197 3404

©Bureau d'assurance du Canada Tous droits réservés. Les membres du Bureau d'assurance du Canada doivent faire en sorte que ce document demeure confidentiel et ne doivent pas communiquer les renseignements qu'il contient à l'extérieur des sociétés membres, sauf après avoir obtenu l'autorisation expresse du Bureau d'assurance du Canada.

# MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



## **Celyeste Power**

Présidente et chef de la direction, Bureau d'assurance du Canada

**L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est essentielle à la solidité et au succès de l'économie. Chaque jour, nous soutenons nos clients dans les moments difficiles et nous les aidons à gérer leurs risques pour qu'ils puissent rêver grand.**

Comme nous l'avons vu ces dernières années, le monde peut changer rapidement. C'est dans ces moments-là que notre industrie brille. Même face à une cascade de défis, nous innovons et nous nous adaptons continuellement. Les gouvernements nous considèrent comme un partenaire de confiance et comptent sur nous pour trouver des solutions viables qui vont protéger nos concitoyens et leurs biens contre des risques en constante évolution.

C'est une grande responsabilité que notre industrie a toujours assumée avec passion. C'est pourquoi je me sens privilégiée d'avoir l'honneur d'occuper le poste de présidente et chef de la direction du Bureau d'assurance du Canada (BAC).

Le BAC publie Assurances de dommages au Canada depuis plus de 50 ans. Les informations fournies dans ce document annuel nous permettent de parler avec crédibilité et conviction aux gouvernements, aux médias et aux consommateurs. La publication d'Assurances de dommages au Canada rehausse notre réputation, en tant que messenger fiable et transparent des informations essentielles.

C'est aussi l'occasion de nous tourner vers l'avenir et de réfléchir aux nouveaux défis qui mettent notre industrie à l'épreuve. Les Canadiens continuent de ressentir les effets de l'incertitude économique et de la fréquence croissante des événements météorologiques catastrophiques. Les assureurs ont une perspective unique et la responsabilité d'absorber une partie de l'impact de ces événements sur les consommateurs et l'économie en général.

Les consommateurs sont au centre des priorités stratégiques que nous avons définies en partenariat avec nos sociétés membres.

Prenez l'assurance automobile comme exemple. Les pressions externes, telles que l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les vols d'automobiles et l'augmentation des frais de justice, pèsent lourd sur les régimes d'assurance automobile de tout le pays. Nous travaillons avec les gouvernements et les organismes de réglementation pour faire en sorte que les consommateurs aient accès à des produits d'assurance abordables. À un moment où les ménages doivent étirer leur budget au maximum, le BAC s'efforce d'obtenir des réformes visant à réduire les coûts et à offrir aux consommateurs plus de choix, ainsi qu'un allègement financier.

La gravité et la fréquence accrues des événements météorologiques catastrophiques, et l'augmentation des coûts de réassurance qui en découle ont un impact sur les branches d'assurance des entreprises et des particuliers. Par exemple, les feux de forêt historiques de cette année ont touché toutes les régions du Canada. L'augmentation des événements météorologiques catastrophiques au Canada modifie la façon dont les gouvernements considèrent les risques que posent les changements climatiques.

En 2022, les sinistres assurés attribuables aux événements météorologiques catastrophiques se sont élevés à 3,4 milliards de dollars, soit la troisième pire année de l'histoire du Canada. Les assureurs de dommages ont soutenu leurs clients dans ces moments difficiles, en les aidant à reconstruire ou à réparer les maisons, les véhicules et les entreprises endommagés.



Malheureusement, beaucoup trop de propriétaires vivent dans des régions à risque élevé d'inondation et n'ont pas accès à l'assurance inondation.

Le BAC a donc été très heureux lorsque le gouvernement fédéral a utilisé son budget du printemps 2023 pour s'engager clairement à créer un programme national d'assurance contre les inondations. Il s'est également engagé à collaborer avec nous à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce programme.

Des engagements comme le programme national d'assurance contre les inondations ne sont pas le fruit du hasard. De nombreuses personnes de notre industrie ont joué un rôle essentiel dans la formulation d'arguments en faveur d'une intervention contre les risques croissants d'inondation au Canada. Nous vous remercions de votre contribution, votre expertise et votre persévérance pendant de nombreuses années. Nous avons encore beaucoup de travail à faire, mais c'est un grand pas en avant.

Le succès du programme d'assurance contre les inondations a donné l'occasion à notre industrie de travailler avec le gouvernement fédéral pour trouver des solutions à la question de l'assurance contre les tremblements de terre et à d'autres questions d'assurance liées au climat changeant.

Depuis 2019, le marché de l'assurance entreprise pose des défis à nos clients.

Aujourd'hui, nous constatons que partout au pays, la conjoncture se stabilise. C'est une bonne nouvelle. Des capacités supplémentaires sont revenues sur le marché, ce qui atténue les augmentations de primes.

Le BAC concentre également ses efforts sur l'évolution de l'environnement réglementaire afin d'établir un cadre équilibré qui protège les Canadiens sans étouffer l'innovation.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation prudentielle (solvabilité) de l'industrie. Il a l'obligation de suivre les évolutions et les tendances mondiales et d'y réagir. Nous comprenons qu'il a la responsabilité de remplir son mandat. Cependant, nous sommes préoccupés par le rythme des changements proposés et nous avons plaidé en faveur d'une approche plus mesurée. Nous apprécions le fait que le BSIF soit à

l'écoute des préoccupations de notre industrie.

Les entreprises canadiennes ont besoin d'un cadre réglementaire stable et prévisible.

L'industrie de l'assurance de dommages est composée d'une grande variété d'assureurs ayant des modèles d'affaires différents et divers degrés de complexité. Il n'est pas prudent d'adopter une approche réglementaire du type « taille unique » pour toutes les sociétés du secteur financier.

Nous pensons qu'une approche plus personnalisée de la réglementation apportera stabilité et prévisibilité. L'objectif du BAC est de veiller à ce que notre industrie soit traitée de manière équitable et les obligations réglementaires soient proportionnelles au risque.

Il en va de même pour l'imposition. La réglementation et l'imposition vont de pair. Elles doivent encourager la concurrence et l'innovation et être structurées de manière à attirer les capitaux, à créer de bons emplois et à permettre aux assureurs de servir leurs titulaires de police.

Beaucoup de travail nous attend au cours des mois et des années à venir. Les défis auxquels est confrontée l'industrie de l'assurance de dommages ne se limitent pas à un seul enjeu. De fait, les enjeux sont multiples et complexes. Malgré cela, les périodes difficiles font toujours ressortir le meilleur de notre industrie et nous donnent l'occasion de démontrer notre valeur aux gouvernements, aux entreprises et aux consommateurs canadiens.

**Celyeste Power**

Présidente et chef de la direction,  
Bureau d'assurance du Canada

# TABLE DES MATIÈRES



## SECTION 1

### L'industrie de l'assurance de dommages au Canada tous les secteurs

- 6 Coup d'œil sur l'industrie
- 8 Primes
- 10 Dollar de revenu d'assurance
- 11 Sinistres
- 12 Taxes et impôts
- 14 Frais d'exploitation
- 15 Sinistres catastrophiques
- 27 Réglementation et questions réglementaires

## SECTION 2

### L'industrie de l'assurance de dommages au Canada par secteur d'activité

#### Assurance automobile

- 30 Assurance obligatoire
- 30 Assurance facultative
- 30 Assurance sans égard à la responsabilité
- 32 Primes et sinistres
- 33 Sinistres moyens

#### Assurance habitation

- 34 Types de garantie
- 34 Primes et sinistres

#### Assurance entreprise

- 35 Types de garantie
- 35 Primes et sinistres

## SECTION 3

- 36 Membres du BAC



# SECTION 1

## L'industrie de l'assurance de dommages au Canada tous les secteurs

- 6 Coup d'œil sur l'industrie
- 8 Primes
- 10 Dollar de revenu d'assurance
- 11 Sinistres
- 12 Taxes et impôts
- 14 Frais d'exploitation
- 15 Sinistres catastrophiques
- 27 Réglementation et questions réglementaires

# COUP D'ŒIL SUR L'INDUSTRIE



**38 %** des primes directes souscrites provenaient de l'assurance automobile en 2022



De ses **232 MILLIARDS \$** en actif total, l'industrie de l'assurance de dommages a investi 152 milliards \$ en 2022



L'industrie de l'assurance de dommages comptait environ **140 500** personnes à son emploi au Canada en 2022



En 2022 les assureurs de dommages du Canada ont versé **42** milliards \$ en règlements de sinistres



**13 MILLIARDS \$** – le montant que l'industrie de l'assurance de dommages a versé en taxes et impôts au fédéral et aux gouvernements provinciaux en 2021



En 2022, les assureurs canadiens ont émis des contrats d'assurance habitation, automobile et entreprise à hauteur de **83 MILLIARDS \$** en primes directes souscrites

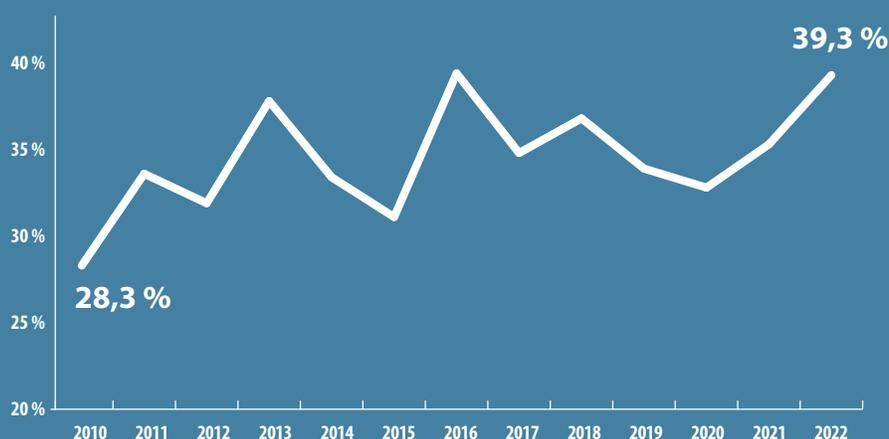
## COUP D'ŒIL SUR L'INDUSTRIE



Les réclamations d'assurance de biens en tant que pourcentage du total des sinistres **ONT AUGMENTÉ** au cours de la dernière décennie



Plus de **196** assureurs de dommages privés se livrent concurrence au Canada



Sources : BAC, MSA

### Nouvelle norme d'information financière : IFRS 17

C'est la dernière fois que nous présentons les résultats de l'industrie en utilisant la norme internationale d'information financière (IFRS) 4 dans notre document Assurances de dommages au Canada.

La norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, vise à accroître la transparence des activités de souscription et d'investissement des assureurs et à donner aux utilisateurs plus d'informations que jamais sur la santé financière des assureurs. En raison de ce changement, la plupart des indicateurs de présent numéro d'Assurances de dommages au Canada, qui présente les données de 2022, ne seront pas comparables aux données de 2023. Il faudra attendre quelques années d'application de la norme IFRS 17 pour établir des comparaisons précises.

# PRIMES



Les primes d'assurance sont calculées en fonction du risque. Les assureurs évaluent la probabilité qu'un client (ou un groupe de clients dans des circonstances similaires) demande le règlement d'un sinistre et ce que serait l'indemnisation.

Ils établissent les primes en fonction de leur estimation la plus exacte possible des sommes qu'ils seront tenus de verser en règlements au titre des contrats qu'ils établissent dans une année donnée. Les assureurs mettent en commun les primes de leurs nombreux titulaires de police afin de régler les sinistres qu'une partie d'entre eux réclament au cours de l'année.

En plus de couvrir les coûts des sinistres, le calcul des primes doit tenir compte des taxes, des frais d'exploitation et des bénéfices attendus.

Cette nécessité d'estimer les coûts futurs représente un défi propre au secteur de l'assurance. Dans la plupart des entreprises, il est possible de calculer les coûts réels de production et de commercialisation d'un produit avant de déterminer le prix de vente. Cependant, lorsqu'ils établissent les primes, les assureurs de dommages ne peuvent qu'estimer le coût des traitements médicaux et de réparation des automobiles ou des maisons qu'ils seront éventuellement tenus de payer.

Bien des consommateurs ne savent pas très bien ce que représente une prime. Bon nombre d'entre eux croient que leurs primes sont déposées dans un compte détenu à leur nom en cas de sinistre, ce qui n'est pas le cas.

Les compagnies d'assurance déclarent les primes en de deux manières. Les primes directes souscrites

représentent le montant total des primes reçues par un assureur de dommages au cours d'une année. Les primes nettes souscrites sont les primes directes souscrites moins les primes de la réassurance souscrite par l'assureur.

Plus de 196 assureurs de dommages privés se livrent une concurrence active au Canada pour établir des polices d'assurance habitation, automobile et entreprise.

En 2022, les assureurs canadiens ont émis des contrats d'assurance habitation, automobile et entreprise pour 83,2 milliards \$ en primes directes souscrites (61,8 milliards \$ en primes nettes souscrites).



# PRIMES



De ce montant de 68,1 milliards \$ en primes nettes souscrites, 39 % proviennent d'un seul et même secteur d'activité, soit l'assurance automobile, y compris les véhicules utilitaires. (Ces chiffres ne tiennent pas compte des assureurs automobiles publics de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba et du Québec, qui fournissent habituellement la portion obligatoire de l'assurance automobile applicable dans ces provinces, en plus de certaines garanties facultatives). Le reste provient principalement de l'assurance des biens des particuliers, des biens des entreprises et de la responsabilité civile.

Les assurances spécialisées, comme l'assurance contre les bris de machines et chaudières, les assurances maritime et aviation et l'assurance contre les détournements, représentent environ 7 % des activités. L'assurance accident et maladie, que très peu d'assureurs de dommages offrent, représente la plus faible portion du chiffre d'affaires. Ce type d'assurance est surtout offert par les assureurs de personnes.

## PRIMES NETTES SOUSCRITES (PNS) EN 000 000 \$ DE 2010 À 2022

	PNS - ASS. AUTOMOBILE	PNS - ASS. BIENS DES PARTICULIERS	PNS - ASS. BIENS DES ENTREPRISES	PNS - ASS. RESPONSABILITÉ CIVILE	PNS - AUTRES	TOTAL - PNS
2010	18 977	7 598	5 568	4 726	3 416	40 285
2011	20 239	8 192	6 014	4 817	3 533	42 794
2012	20 690	8 565	6 136	4 502	3 758	43 653
2013	21 089	9 024	6 339	4 731	3 823	45 007
2014	21 295	9 791	6 621	4 781	4 143	46 632
2015	20 630	10 187	6 656	4 988	4 547	47 009
2016	21 293	10 663	6 704	4 907	4 494	48 062
2017	20 626	11 226	6 941	5 029	4 645	48 466
2018	23 812	11 976	7 638	5 484	5 036	53 945
2019	24 105	12 419	8 111	5 622	5 368	55 625
2020	26 846	13 712	9 654	6 633	5 671	62 515
2021	27 225	14 385	10 982	8 105	6 506	67 202
2022	26 526	14 836	11 892	8 344	6 521	68 118

Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

## PRIMES DIRECTES SOUSCRITES (PDS) EN 000 000 \$ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2021

SECTEUR D'ACTIVITÉ	PDS EN 000 000 \$	PDS EN % DU TOTAL
Total – automobile	31 357	80 %
Automobile - voitures de tourisme	25 263	30 %
Biens des particuliers	17 378	21 %
Biens des entreprises	15 046	18 %
Responsabilité civile	11 531	14 %
Specialized	6 031	7 %
Assurance spécialisée	1 866	2 %
Total	83 209	100 %

Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

## PRIMES NETTES SOUSCRITES (PNS) EN 000 000 \$ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2021

SECTEUR D'ACTIVITÉ	PNS EN 000 000 \$	PNS EN % DU TOTAL
Total – automobile	26 526	39 %
Automobile - voitures de tourisme	21 535	32 %
Biens des particuliers	14 836	22 %
Biens des entreprises	11 892	17 %
Responsabilité civile	8 344	12 %
Assurance spécialisée	5 056	7 %
Accident et maladie	1 466	2 %
Total	68 118	100 %

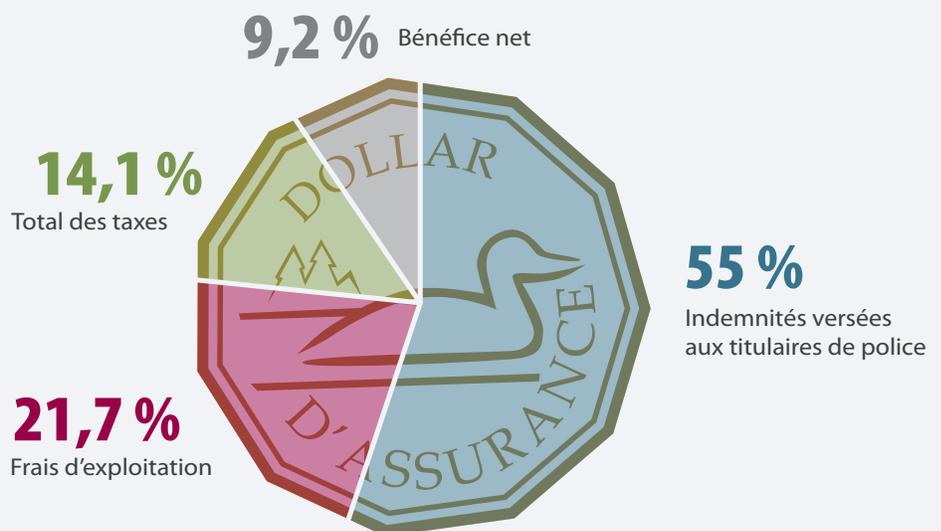
Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

# DOLLAR DE REVENU D'ASSURANCE



Le graphique « Dollar d'assurance » illustre de quelle manière les assureurs ont dépensé chaque dollar de revenu en moyenne sur une période de sept ans, soit de 2016 à 2022. Les assureurs tirent des revenus des primes et des placements qu'ils effectuent.

Plus de la moitié de chaque dollar reçu est versé en règlements.



Source : BAC, MSA basé sur une moyenne de 10 ans.

# SINISTRES



## En 2022, les assureurs de dommages du Canada ont versé 42 milliards \$ en règlements.

Les pressions inflationnistes soutenues et les taux d'intérêt élevés contribuent à l'incertitude économique au Canada. Pour aggraver la situation, la hausse du nombre de vols de voitures, les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre liées à la pandémie continueront à persister jusqu'en 2023. L'industrie de l'assurance n'est pas à l'abri de ces difficultés. Bien que l'inflation ait légèrement diminué au cours du dernier trimestre de 2022, l'industrie de l'assurance continue à régler des réclamations en valeur à neuf, près de deux fois supérieures au taux d'inflation, et selon des délais plus longs pour effectuer les réparations.

Les « sinistres encourus nets » (SEN) représentent le coût total des règlements payés au cours de la période, déduction faite de toute part payable aux réassureurs.

### SINISTRES ENCOURUS NETS (SEN) EN 000 000 \$ DE 1997 À 2022

	SEN - ASS. AUTOMOBILE	SEN - ASS. BIENS DES PARTICULIERS	SEN - ASS. BIENS DES ENTREPRISES	SEN - ASS. RESPONSABILITÉ CIVILE	AUTRES SEN	TOTAL SEN
1997	7 221	2 112	1 838	1 406	613	13 190
1998	7 185	2 523	2 089	1 275	696	13 768
1999	7 475	2 152	1 758	1 438	659	13 483
2000	8 443	2 286	1 847	1 430	784	14 790
2001	9 431	2 316	2 031	1 495	887	16 161
2002	10 844	2 352	2 195	2 085	2 019	19 494
2003	12 028	2 574	2 161	2 632	993	20 388
2004	11 081	2 921	2 033	3 263	864	20 161
2005	10 626	3 570	3 356	3 071	944	21 568
2006	10 968	3 556	2 173	2 577	1 052	20 326
2007	11 753	3 842	2 589	2 642	990	21 817
2008	12 997	4 720	3 157	2 726	1 404	25 003
2009	13 472	5 071	3 454	2 878	1 464	26 338
2010	15 205	4 566	3 276	2 766	1 475	27 288
2011	14 607	5 336	4 087	2 977	1 560	28 567
2012	14 731	5 013	3 981	2 615	1 479	27 817
2013	15 125	6 161	4 699	2 486	1 650	30 120
2014	15 835	6 045	3 955	2 526	1 970	30 330
2015	15 277	5 489	3 797	3 106	1 761	29 431
2016	15 239	6 253	5 494	2 933	1 684	31 602
2017	15 226	6 533	4 280	2 749	1 748	30 536
2018	17 328	7 228	5 471	3 090	1 937	35 054
2019	17 776	7 180	5 015	3 551	2 145	35 668
2020	17 793	7 012	5 525	5 153	2 429	37 912
2021	15 729	7 047	4 673	4 332	1 895	33 676
2022	16 323	8 479	5 716	2 644	1 951	35 112

Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

### SINISTRES DIRECTS ENCOURUS (SDE) EN 000 000 \$ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2022

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SDE EN 000 000 \$	SDE EN % DU TOTAL
Total – automobile	19 349	46 %
Automobile - voitures de tourisme	16 216	39 %
Biens des particuliers	9 868	24 %
Biens des entreprises	6 625	16 %
Responsabilité civile	3 856	9 %
Assurance spécialisée	1 296	3 %
Accident et maladie	953	2 %
<b>Total</b>	<b>41 946</b>	<b>100 %</b>

Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

### SINISTRES ENCOURUS NETS (SEN) EN 000 000 \$ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ 2022

SECTEUR D'ACTIVITÉ	SEN EN 000 000 \$	SEN EN % DU TOTAL
Total – automobile	16 323	46 %
Automobile - voitures de tourisme	13 729	39 %
Biens des particuliers	8 479	24 %
Biens des entreprises	5 716	16 %
Responsabilité civile	2 644	8 %
Assurance spécialisée	1 072	3 %
Accident et maladie	879	3 %
<b>Total</b>	<b>35 112</b>	<b>100 %</b>

Sources : BAC, MSA, SCOR, AMF

# TAXES ET IMPÔTS



Chaque année, l'industrie de l'assurance de dommages contribue considérablement aux revenus des gouvernements. En 2021, les assureurs de dommages du Canada ont contribué 13 milliards \$ en taxes et en impôts au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux.

Environ 78 % (10,1 milliards \$) de la cotisation fiscale totale de l'industrie proviennent de la chaîne logistique de l'assurance et ces impôts ont été payés sans égard aux bénéficiaires nets de l'industrie tandis qu'environ 22 % (2,9 milliard \$) ont été payés en impôts sur le revenu.

Principales sources des taxes et des impôts qui s'appliquent à l'industrie de l'assurance de dommages :

- **Taxes de vente sur les règlements et les dépenses.**

L'industrie de l'assurance de dommages a payé plus de 2,1 milliards \$ en taxes sur les produits et services (TPS), en taxes de vente provinciales (TVP/TVQ) et en taxe de vente harmonisée (TVH) applicables aux règlements d'assurance de dommages. De plus, des taxes de vente de l'ordre de 459 millions \$ reliées aux frais généraux et d'administration ont été perçues dans le cadre des opérations quotidiennes.

- **Taxe sur les primes d'assurance.** Les provinces appliquent cette taxe qui est incluse dans les primes à des taux différents sur divers produits d'assurance. Certaines administrations ont combiné cette taxe à une taxe sur les services d'incendie que certains gouvernements provinciaux collectent pour rembourser les municipalités pour soutenir leurs services d'incendie. Certaines provinces utilisent également cette taxe pour les aider à récupérer le coût des services d'incendie par exemple, la taxe de 50 cents par véhicule assuré en Nouvelle-Écosse.

- **Taxe de vente au détail (TVD) sur les primes.** Il s'agit d'une taxe de vente provinciale qui est perçue des titulaires de police au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador. Considérées comme un service financier, les primes d'assurance de dommages sont exemptées de la TPS et de la TVH; toutefois certaines provinces perçoivent une TVD sur les primes.

- **Impôt-santé.** Cet impôt est versé à la plupart des gouvernements provinciaux pour soutenir le système de santé, en particulier, pour défrayer les coûts du régime de santé publique en ce qui a trait aux victimes d'accident de la route. L'impôt-santé est inclus dans la cotisation fiscale totale de l'industrie puisqu'il est obligatoire.

## TAXES ET IMPÔTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX PAYABLES EN 000 000 \$ 2021

Impôts sur le revenu	2 946
Cotisations sociales	2 179
Taxes foncières et d'affaires	34
<b>Taxes sur les opérations</b>	
TPS sur les règlements*	833
TVP/TVQ sur les règlements*	1 221
Taxes de vente au détail sur les frais d'exploitation	459
TVD sur les primes (Sask. Man. Ont. Québec T-N-L)	2 787
Taxes sur les primes d'assurance	2 604
<b>Total partiel sur les opérations</b>	<b>7 905</b>
<b>Total des taxes</b>	<b>13 064</b>
Impôt-santé	375
<b>TOTAL</b>	<b>13 439</b>

\* La TVH est incluse dans la composante appropriée.  
Source : BAC

Bien que les produits d'assurance de dommages soient exemptés de la TPS et de la TVH, un montant important de taxes de ventes et de taxes propres à l'assurance est inclus dans la prime. Par tranche de 1 000 \$ de primes en moyenne à l'échelle du Canada, on estime que ces taxes et impôts représentent 134 \$ de la prime d'assurance des biens des particuliers, 114 \$ de la prime d'assurance des voitures de tourisme (ce qui comprend l'impôt-santé), 109 \$ de la prime d'assurance de responsabilité civile des entreprises et 101 \$ de la prime d'assurance des biens des entreprises.

# TAXES ET IMPÔTS



## TAUX D'IMPOSITION DES PRIMES D'ASSURANCE, SERVICES D'INCENDIE ET VENTES AU DÉTAIL PAR PROVINCE EN AVRIL 2023

	TAXE SUR LES PRIMES D'ASSURANCE (%)	TAXE DE VENTE AU DÉTAIL (%)	TAXE SUR LES SERVICES D'INCENDIE (%)
<b>Alberta</b>	4,00	-	
<b>Colombie-Britannique (assurance automobile et des biens)</b>	4,40	-	
<b>Colombie-Britannique (sauf assurance automobile et assurance de biens)</b>	4,00	-	
<b>Manitoba (assurance de biens)<sup>1</sup></b>	4,00	-	
<b>Manitoba (sauf l'assurance des biens)<sup>1</sup></b>	3,00	7,00	
<b>Nouveau-Brunswick<sup>2</sup></b>	3,00	-	
<b>Terre-Neuve-et-Labrador (assurance automobile et assurance des biens des particuliers)<sup>3</sup></b>	5,00	-	
<b>Terre-Neuve-et-Labrador (sauf assurance automobile et assurance des biens des particuliers)</b>	5,00	15,0	
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	3,00	-	
<b>Nouvelle-Écosse</b>	4,00	-	
<b>Nunavut</b>	3,00	-	
<b>Ontario (assurance automobile)</b>	3,00	-	
<b>Ontario (assurance de biens)</b>	3,50	8,0	
<b>Ontario (sauf assurance de biens et assurance automobile)</b>	3,00	8,0	
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	4,00	-	
<b>Québec<sup>4</sup></b>	3,30	9,0	
<b>Saskatchewan (assurance automobile)</b>	5,00	6,0	
<b>Saskatchewan (assurance contre la grêle)</b>	3,00	-	
<b>Saskatchewan (sauf l'assurance automobile et l'assurance contre la grêle)</b>	4,00	6,0	
<b>Yukon<sup>5</sup></b>	4,00	-	

<sup>1</sup> Au Manitoba, le taux d'imposition sur les primes d'assurance des biens est de 4 %, sauf pour l'assurance des aéronefs, l'assurance automobile et l'assurance contre la grêle, et l'assurance contre la perte ou les dommages causés à une automobile, par le feu. Un taux de 3 % s'applique à celles-ci. Une élimination temporaire de la taxe de vente au détail sur les primes d'assurance des biens immobiliers est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La taxe de vente au détail sur les primes d'autres assurances est restée à 7 %.

<sup>2</sup> Au Nouveau-Brunswick, la taxe pour les services d'incendie s'applique aux risques d'incendie des biens et des véhicules.

<sup>3</sup> À Terre-Neuve-et-Labrador, la taxe de vente au détail sur les primes d'assurance automobile a été éliminée le 15 avril 2019. L'assurance automobile des non-propriétaires, qui est une couverture de responsabilité civile déclarée au titre de la responsabilité générale, est considérée comme une couverture d'assurance automobile exonérée. La taxe de vente au détail sur les primes d'assurance des biens a aussi été éliminée définitivement le 7 avril 2023.

<sup>4</sup> Les taux d'imposition sur les primes d'assurance comprennent une taxe compensatrice. La surcharge temporaire de 0,18 % au Québec est venue à expiration le 31 mars 2022, et la taxe d'indemnisation de 0,30 % deviendra permanente à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Yukon a augmenté de 2 % à 4 % le taux d'imposition sur les primes d'assurance et a éliminé la taxe pour les services d'incendie.

Source : BAC

# FRAIS D'EXPLOITATION



Les frais d'exploitation des assureurs de dommages englobent des dépenses comme les coûts des installations de la technologie de l'information, des études de marché, de la distribution et de la rémunération du personnel.

La rémunération du personnel représente la plus importante partie des frais d'exploitation. L'industrie de l'assurance de dommages comptait environ 140 500 personnes à son emploi au Canada en 2022.

Les niveaux de rémunération au sein de l'industrie sont relativement élevés par rapport à la plupart des autres secteurs de l'économie. En 2022, le salaire hebdomadaire moyen s'établissait à 1 500 \$.<sup>1</sup> Cela tient compte du degré de spécialisation particulièrement élevé de la main-d'œuvre de l'industrie de l'assurance de dommages.

Le niveau d'emploi au sein de l'industrie de l'assurance en général (qui englobe les assurances vie, maladie et soins médicaux, en plus de l'assurance de dommages) a progressé de 14,4 % entre 2016 et 2022, selon Statistique Canada.

## COMPARAISON DU SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN AVEC D'AUTRES INDUSTRIES 2022

Mines et exploitation de carrières (sauf pétrolières)	1 990
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 633
Industries de l'information et de la culture	1 559
Administration publique	1 502
<b>Assurances et activités connexes</b>	<b>1 500</b>
Intermédiation de crédit et activités connexes	1 448
Hôpitaux	1 258
Fabrication	1 212
Toutes les industries	1 161
Services éducatifs	1 166
Commerce de détail	702
Services d'hébergement & de restauration	465

Source : Tableau de Statistique Canada : 14-10-0204-01 (anciennement : CANSIM 281-0027)

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



Les sinistres assurés visant une catastrophe naturelle en particulier sont considérés comme catastrophiques lorsqu'ils totalisent 30 millions de dollars\* ou plus. Les sinistres catastrophiques d'une année correspondent à la somme totale des sinistres assurés attribuables à ces catastrophes. Or, les sinistres catastrophiques ont augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie, en raison de l'augmentation du nombre et de la gravité des catastrophes naturelles.

Les conditions météorologiques extrêmes partout au Canada continuent de mettre en évidence les coûts financiers des changements climatiques pour les assureurs, les gouvernements et les contribuables. L'an dernier, les dommages assurés attribuables aux événements climatiques à l'échelle nationale ont atteint 3,4 milliards de dollars, selon Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ).

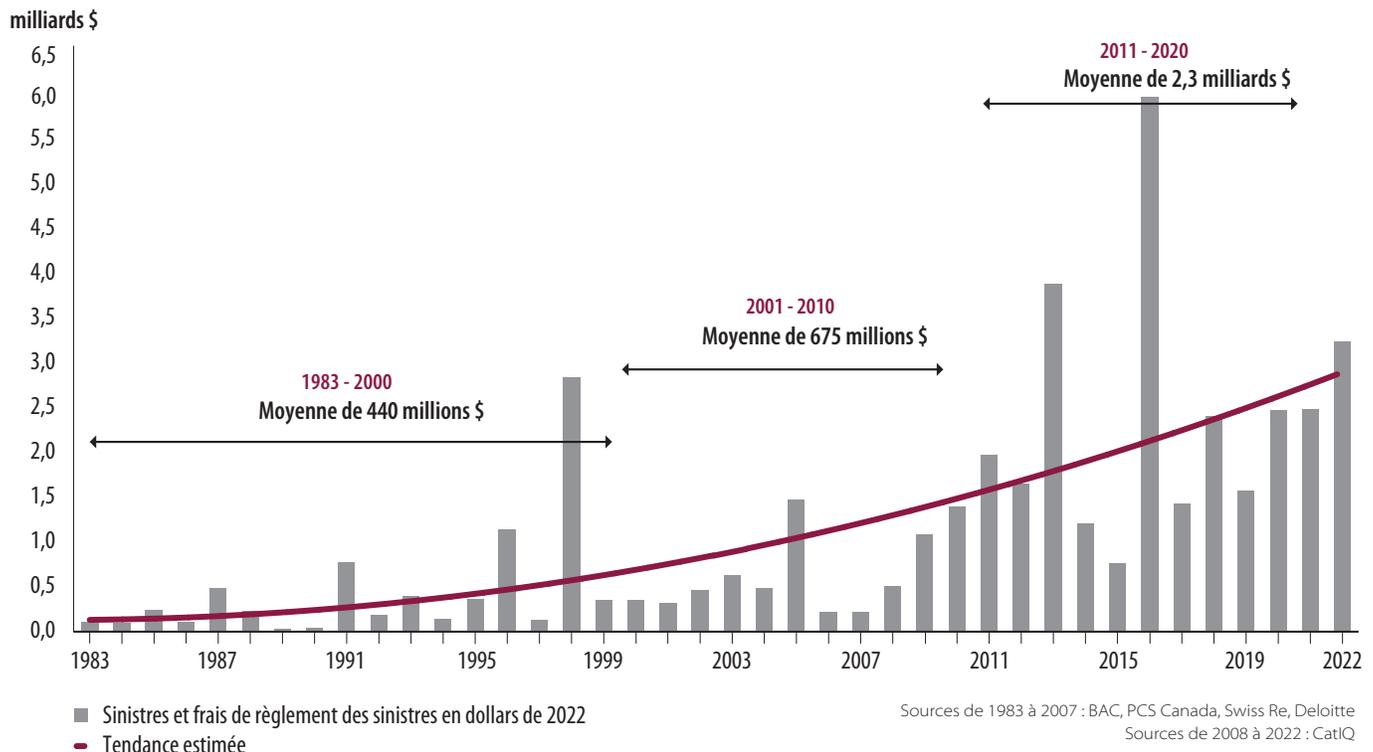
Les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques posent des problèmes à l'industrie de l'assurance de dommages, car ils augmentent les coûts de la réassurance, ce qui pousse les assureurs à se retirer des marchés des biens personnels et commerciaux à haut risque. Bien que le problème ne soit pas aussi prononcé au Canada que dans certains États américains, la demande de protection contre ces risques ne cesse d'augmenter.

Parmi les conditions météorologiques extrêmes de 2022, citons l'ouragan Fiona, le dérécho en Ontario et au Québec, la tempête de fin d'hiver dans l'Est du Canada, les tempêtes d'été dans l'Ouest du Canada et la bombe météorologique dans l'Est du Canada.

2022 se classe au troisième rang des pires années de l'histoire du Canada pour les sinistres assurés. Aucun événement catastrophique ni aucune région en particulier n'ont été à l'origine de la majorité des sinistres. Contrairement à 2016, où les pertes ont été les plus élevées en raison des feux de forêt, à Fort McMurray, en Alberta, qui ont occasionné environ 75 % des sinistres à l'échelle nationale, en 2022, des catastrophes sont survenues dans presque toutes les régions du pays.

(Tous les montants dans cette section sont en dollars de 2021. Pour plus de détails sur les sinistres catastrophiques et les frais de règlement de sinistres, consultez le tableau à la page suivante.)

## SINISTRES CATASTROPHIQUES AU CANADA EN 000 000 000 \$ DE 1983 À 2022 ET TENDANCE



# SINISTRES CATASTROPHIQUES



Comme le démontre le tableau ci-dessous, le nombre et le coût des sinistres catastrophiques attribuables aux événements météorologiques extrêmes n'ont cessé de croître au Canada. Il ne s'agit toutefois pas d'un phénomène national mais plutôt d'une tendance mondiale que les scientifiques attribuent de plus en plus aux changements climatiques. **Le tableau fait état des sinistres assurés par événement et des totaux annuels de 1983 à 2020. Pour les années 2021 et 2022, il fait état des sinistres assurés des deux événements les plus importants de l'année et des totaux annuels.**

Les chiffres de 2008 à 2022 proviennent de Catastrophe Indices and Quantification Inc. (Cat.IQ) qui fait le suivi des sinistres assurés résultant d'événements catastrophiques au Canada ou comme il est indiqué à la fin du tableau. Avant 2008, le BAC utilisait de multiples sources pour estimer les sinistres catastrophiques. On peut obtenir les données sur les sinistres assurés survenus de 2008 à 2022 en s'abonnant à CatIQ.

\*En 2022, CAT IQ a mis à jour la définition de sinistres catastrophiques pour inclure les sinistres dont le total est d'au moins 30 millions de dollars. (Antérieurement, le seuil était de 25 millions de dollars.)

## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
<b>1983</b>			
9 juillet, Saskatchewan	Tempête	16 385	42 640
3 août, Edmonton, Alberta	Tempête	22 060	57 409
<b>Total 1983</b>		<b>38 445</b>	<b>100 050</b>
<b>1984</b>			
30 avril, Bruce County, Ontario	Vent	39 066	97 472
<b>Total 1984</b>		<b>39 066</b>	<b>97 472</b>
<b>1985</b>			
30 mai, Leamington, Ontario	Tempête	16 390	39 336
31 mai, Barrie, Ontario	Tornade	83 922	201 413
<b>Total 1985</b>		<b>100 312</b>	<b>240 749</b>
<b>1986</b>			
29 mai, Montréal, Québec	Grêle	45 473	104 810
<b>Total 1986</b>		<b>45 473</b>	<b>104 810</b>
<b>1987</b>			
29 mai, Montréal, Québec	Grêle	24 891	54 942
14 juillet, Montréal, Québec	Tempête	44 678	98 618
31 juillet, Edmonton Alberta	Tornade	148 377	327 512
<b>Total 1987</b>		<b>217 946</b>	<b>481 072</b>
<b>1988</b>			
7 juin, Medicine Hat, Alberta	Tornade	50 027	106 237
6 juillet, Slave Lake, Alberta	Inondation	21 500	45 657
16 août, Calgary, Alberta	Grêle	37 127	78 843
<b>Total 1988</b>		<b>108 654</b>	<b>230 737</b>
<b>1989</b>			
20 juillet, Harrow, Ontario	Inondation	13 807	27 909
<b>Total 1989</b>		<b>13 807</b>	<b>27 909</b>
<b>1990</b>			
9 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	16 279	31 395
<b>Total 1990</b>		<b>16 279</b>	<b>31 395</b>
<b>1991</b>			
27-28 mars, Sarnia, Ontario	Tornade	25 407	46 395
3 juillet, Red Deer, Alberta	Tempête	28 202	51 499
27 août, Maskinongé, Québec	Tornade	17 667	32 261

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
7 sept., Calgary Alberta	Grêle	342 745	625 882
30 nov., Ontario	Vent	5 429	9 914
<b>Total 1991</b>		<b>419 450</b>	<b>765 952</b>
<b>1992</b>			
31 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	22 078	39 740
31 juillet, Toronto, Ontario	Inondation	4 898	8 816
28 août, Alberta	Grêle	5 263	9 473
28 août, Elmira, Aurora, Ontario	Inondation	4 348	7 826
1 <sup>er</sup> sept., Alberta	Grêle	7 421	13 358
6-7 oct., Avalon, Terre-Neuve-et-Labrador	Vent	8 216	14 789
12-13 nov., sud de l'Ontario	Vent	36 437	65 587
12-13 nov., Québec	Vent	12 056	21 701
<b>Total 1992</b>		<b>100 717</b>	<b>181 291</b>
<b>1993</b>			
13-14 mars, Québec	Tempête	18 447	32 584
25 juillet-24 août, Winnipeg, Manitoba	Inondation	184 837	326 488
29-30 juillet, Alberta	Grêle	8 116	14 336
29 juillet, Saskatchewan	Inondation	5 383	9 508
29-30 juillet, Québec	Inondation	7 624	13 467
<b>Total 1993</b>		<b>224 407</b>	<b>396 382</b>
<b>1994</b>			
16-17 janv., sud de l'Ontario	Inondation	13 145	23 192
28 janv., sud de l'Ontario	Tempête	6 250	11 027
18 mai, sud du Manitoba	Tempête	8 260	14 573
22 mai, Saskatchewan	Tempête	8 666	15 289
18 juin, sud de l'Alberta	Grêle	8 263	14 578
4 août, Salmon Arm, Colombie-Britannique	Tempête	10 225	18 040
4 août, Aylmer, Québec	Tornade	6 911	12 193
27 août, sud du Manitoba	Grêle	8 112	14 312
28 août, sud de l'Ontario	Tempête	7 219	12 736
<b>Total 1994</b>		<b>77 051</b>	<b>135 941</b>
<b>1995</b>			
6-9 juin, Calgary, Alberta	Inondation	20 764	35 839
4 juillet, Edmonton, Alberta	Grêle	14 698	25 369
10 juillet, sud de l'Alberta	Grêle	26 389	45 548
13-15 juillet, sud de l'Ontario	Tempête	53 439	92 237
17 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	52 304	90 278
30 juillet, sud du Manitoba	Tempête	8 468	14 616
26 août, Regina, Saskatchewan	Tempête	12 294	21 220
5-6 oct., Hamilton, Ontario	Tempête	16 325	28 177
<b>Total 1995</b>		<b>204 681</b>	<b>353 285</b>
<b>1996</b>			
16 juillet, Winnipeg, Manitoba	Inondation/grêle	146 825	249 718
16-18 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	119 091	202 548

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
19-20 juillet, Saguenay, Québec	Inondation	207 159	352 333
23 juillet, Outaouais, Québec	Vent/grêle	1 571	2 672
24-25 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	85 222	144 945
8 août, Ottawa, Ontario	Inondation	20 257	34 453
8 août, Outaouais, Estrie, Québec	Inondation	7 882	13 406
9 nov., Montréal, Québec, Québec	Inondation	76 040	129 328
<b>Total 1996</b>		<b>664 047</b>	<b>1 129 403</b>
<b>1997</b>			
27 fév., Péninsule du Niagara, Ontario	Vent	23 776	39 767
6-7 avril, Sudbury, Ontario	Inondation	20 558	34 385
14-15 juillet, Chambly, Québec	Inondation	29 865	49 951
<b>Total 1997</b>		<b>74 199</b>	<b>124 103</b>
<b>1998</b>			
Janvier, sud du Québec	Tempête de verglas	1 384 100	2 292 179
Janvier, sud de l'Ontario	Tempête de verglas	170 000	281 533
Janvier, sud du Nouveau-Brunswick	Tempête de verglas	20 000	33 122
4-9 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	69 742	115 498
26-27 sept., Péninsule du Niagara, Ontario	Vent	63 403	105 001
<b>Total 1998</b>		<b>1 707 245</b>	<b>2 827 332</b>
<b>1999</b>			
Janvier, sud de l'Ontario	Tempête de neige	120 021	195 341
5 juin, Drummondville, Québec	Grêle	20 555	33 455
5-6 juillet, Québec	Vent	43 321	70 507
28 juillet, provinces de l'Atlantique	Inondation	15 756	25 644
22 sept., provinces de l'Atlantique	Inondation	15 648	25 467
<b>Total 1999</b>		<b>215 301</b>	<b>350 414</b>
<b>2000</b>			
12 mai, sud de l'Ontario	Tempête	128 121	203 060
7 juillet, sud du Manitoba	Tempête	18 559	29 415
14 juillet, Pine Lake, Alberta	Tornade	17 916	28 395
9 août, Calgary, Alberta	Tempête	28 058	44 470
30 oct., Sydney, Nouvelle-Écosse	Inondation	4 010	6 355
17 déc., provinces de l'Atlantique	Vent	19 756	31 312
<b>Total 2000</b>		<b>216 420</b>	<b>343 006</b>
<b>2001</b>			
1 <sup>er</sup> fév., provinces de l'Atlantique	Tempête de neige	13 746	21 252
8 fév., sud de l'Ontario	Tempête	54 078	83 605
8 fév., Québec	Tempête	53 843	83 242
13 juillet, Alberta	Tempête	25 513	39 444
28 juillet, Edmonton, Alberta	Tempête	23 902	36 952
19 sept., provinces de l'Atlantique	Inondation	6 362	9 836
14 déc., sud-ouest Colombie-Britannique	Vent	27 035	41 797
<b>Total 2001</b>		<b>204 480</b>	<b>316 128</b>

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
<b>2002</b>			
31 janv., sud de l'Ontario	Vent	34 508	52 176
9 mars, Ontario	Vent	110 989	167 815
8 juin, sud de l'Alberta	Inondation	42 828	64 756
10 juin, sud de l'Ontario	Tempête	53 943	81 561
26 juillet, sud de l'Ontario	Tempête	60 060	90 810
<b>Total 2002</b>		<b>302 327</b>	<b>457 119</b>
<b>2003</b>			
30 mars-1 <sup>er</sup> avril, Nouveau-Brunswick	Inondation	4 695	6 906
30 mars-1 <sup>er</sup> avril, Terre-Neuve-et-Labrador	Inondation	711	1 046
30 mars-1 <sup>er</sup> avril, Île-du-Prince-Édouard	Inondation	628	924
30 mars-1 <sup>er</sup> avril, Nouvelle-Écosse	Inondation	18 557	27 294
11-12 août, Alberta	Vent/Grêle	33 565	49 368
11-12 août, Saskatchewan	Vent/Grêle	29 055	42 735
Été, Colombie-Britannique	Feux de forêt	200 000	294 163
28-29 sept., Île-du-Prince-Édouard	Ouragan	6 665	9 803
28-29 sept., Nouvelle-Écosse	Ouragan	132 671	195 135
<b>Total 2003</b>		<b>426 548</b>	<b>627 375</b>
<b>2004</b>			
2-11 juillet, Edmonton, Alberta	Grêle	166 000	239 725
15 juillet, Calgary, Alberta	Grêle	21 500	31 049
15 juillet, Peterborough, Ontario	Inondation	87 303	126 077
9 sept., est de l'Ontario	Tempête de pluie	57 600	83 181
<b>Total 2004</b>		<b>332 403</b>	<b>480 032</b>
<b>2005</b>			
6-8 juin et 17-19 juin, Alberta	Inondation	300 000	423 925
20-30 juin et 1 <sup>er</sup> -2 juillet, Manitoba	Inondation	60 000	84 785
5 juillet et 26 sept., Québec	Tempête de pluie	57 000	80 546
19 août, Ontario	Grêle/tornades/vent	625 400	883 743
<b>Total 2005</b>		<b>1 042 400</b>	<b>1 472 999</b>
<b>2006</b>			
6 fév., Colombie-Britannique	Tempête	6 406	8 879
10 août, Alberta	Grêle	13 593	18 839
25 sept., région du Grand Toronto, Ontario	Vent/grêle	4 628	6 413
15 nov.-15 déc. Colombie-Britannique	Tempête	133 086	184 442
<b>Total 2006</b>		<b>157 713</b>	<b>218 573</b>
<b>2007</b>			
5 janv., Colombie-Britannique	Tempête	16 235	22 016
5 juin, Alberta	Tempête	44 621	60 508
22-24 juin, Manitoba	Tempête	17 607	23 876
Été, Manitoba	Tempêtes	47 400	64 277
7 juillet, Alberta	Feux de forêt	7 376	10 002
28-29 juillet, Alberta	Grêle	16 581	22 485
1 <sup>er</sup> août, Terre-Neuve-et-Labrador	Vent	6 039	8 190
<b>Total 2007</b>		<b>155 859</b>	<b>211 354</b>

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
<b>2008</b>			
9 janv., région du Grand Toronto, comté Prince-Édouard, Ontario	Tempête de vent	70 315	93 178
10 juin, Montréal et régions avoisinantes, Québec	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	172 490	228 576
9 juillet, Swift Current, Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	29 388	38 944
8 août, Red Deer, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	51 882	68 752
21 déc., Vancouver, Colombie-Britannique	Tempête hivernale	51 663	68 461
<b>Total 2008</b>		<b>375 738</b>	<b>497 910</b>
<b>2009</b>			
6-8 janv., Vancouver, vallée du Fraser, Chilliwack, Greendale, Colombie-Britannique	Inondation/eau	43 272	57 192
11-13 fév., sud-ouest de l'Ontario	Inondation/eau	42 420	56 066
25 avril, sud-ouest, centre-sud et est de l'Ontario	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	40 981	54 164
26 juillet, Hamilton, Toronto, North York, Ontario	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	173 312	229 063
1 <sup>er</sup> -3 août, Calgary, Camrose, Alberta	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	346 548	458 025
14 août, Brandon, Winnipeg, Steinbach, Manitoba	Grêle/foudre/eau	72 866	96 305
20 août, région du Grand Toronto, Ontario	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	96 183	127 123
<b>Total 2009</b>		<b>815 582</b>	<b>1 077 937</b>
<b>2010</b>			
13 mars, région du Grand Toronto, Ontario	Inondation/tempête de vent/eau	26 090	33 861
28 mai, Winnipeg, Manitoba	Inondation/eau	33 417	43 370
6 juin, Leamington, Ontario	Tempête de vent/foudre/eau	123 864	160 757
16-18 juin, Blood Tribe Reserve, Medicine Hat, Alberta; Maple Creek, Saskatchewan	Inondation/eau	41 852	54 318
29 juin, Saskatoon, Saskatchewan; diverses régions de l'Alberta	Grêle/inondation/tempête de vent/foudre	85 210	110 590
2 juillet, Première Nation Kawacatoose près de Raymore et Yorkton, Saskatchewan	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	31 074	40 330
12 juillet, Calgary, Alberta	Grêle/inondation/tempête de vent/foudre	487 086	632 167
22 août, Calgary, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	84 460	109 617
21-21 sept., diverses régions de Terre-Neuve-et-Labrador	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	48 161	62 506
30 sept.-1 <sup>er</sup> oct, Cornwall, Ontario; Sherbrooke, Québec	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	75 754	98 318
13 déc., Nouveau-Brunswick; Nouvelle-Écosse	Inondation/eau	33 905	44 004
<b>Total 2010</b>		<b>1 070 873</b>	<b>1 389 837</b>
<b>2011</b>			
5-8 mars, Ontario; Québec	Tempête hivernale/tempête de vent/eau	34 467	43 465
10-11 avril, Thunder Bay, Ontario; sud et est de l'Ontario	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	79 066	99 706
27-28 avril Ontario; Québec	Tempête de vent/grêle/foudre/tempête hivernale	199 888	252 069
15-16 mai, Slave Lake, Alberta	Incendie/tempête de vent	528 139	666 010
2 juin, Manitoba; Saskatchewan	Grêle/foudre/eau	38 357	48 370
7 juin, sud de l'Ontario	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	25 901	32 662
17-21 juin, Weyburn, Estavan, Saskatchewan	Inondation/eau	33 258	41 940
23-24 juin, Ontario; Québec	Inondation/grêle/tempête de vent/foudre	32 836	41 408
7 juillet, Red Deet, Bergen, Olds, Bowden, Innisfail, Alb.	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	58 589	73 884
18 juillet, Prince Albert, Big River, Waskesiu, Saskatchewan	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	76 056	95 910

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
15 août, Saskatoon, Biggar, Warman, Saskatchewan	Grêle/inondation/tempête de vent/foudre	69 790	88 009
21 août, Goderich, Ontario	Tempête de vent/foudre/eau	112 859	142 321
28-30 août, provinces de l'Atlantique; Québec	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	102 362	129 084
27 nov., Calgary et régions avoisinantes, Alberta	Tempête de vent	172 733	217 825
<b>Total 2011</b>		<b>1 564 301</b>	<b>1 972 663</b>
<b>2012</b>			
2-3 mars, Ontario; Québec	Tempête de vent/tempête hivernale/eau	30 713	38 158
26-29 mai, Thunder Bay, Ontario; Montréal, Québec	Inondation/foudre/eau	225 471	280 125
25-27 juin, Saskatchewan	Tempête de vent/grêle/foudre/eau	79 572	98 860
11-12 juillet, Edmonton, Alberta	Inondation/grêle/foudre/eau	71 759	89 153
22-23 juillet, Hamilton, Ottawa, Ontario	Tempête de vent/Inondation/foudre/eau	92 650	115 108
26 juillet, Cardson, Nanton, Alberta	Grêle/foudre/eau	99 437	123 540
11 août, sud du Québec	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	57 355	71 258
12 août, Calgary, Alberta	Grêle/foudre/eau	521 647	648 094
14 août, Calgary, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	95 253	118 342
29-31 nov., Ontario et Québec	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	54 481	67 687
<b>Total 2012</b>		<b>1 328 338</b>	<b>1 650 326</b>
<b>2013</b>			
11-12 avril, sud-ouest de l'Ontario	Tempête hivernale/tempête de vent/eau	36 722	45 215
31 mai-1 <sup>er</sup> juin, Québec	Inondation/tempête de vent/grêle/eau	27 669	34 068
19-24 juin, sud de l'Alberta	Inondation/eau	1 599 330	1 969 208
2 juillet, Edmonton, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	64 052	78 865
8 juillet, région du Grand Toronto, Ontario	Inondation/foudre/eau	924 803	1 138 683
19 juillet, Regina, Saskatchewan	Grêle/foudre/eau	73 856	90 937
19 juillet, région du sud de l'Ontario; Québec	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	167 001	205 623
23 juillet, Lethbridge, High River, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	51 599	63 532
20-26 déc., Ontario, Québec et Provinces de l'Atlantique	Tempête hivernale/tempête de vent/eau	201 818	248 493
<b>Total 2013</b>		<b>3 146 850</b>	<b>3 874 623</b>
<b>2014</b>			
17 juin, Angus, Ontario, et sud de l'Ontario	Tempête de vent/foudre/grêle/eau	50 567	61 068
28-30 juin régions du sud de la Saskatchewan; Manitoba	Inondation/tempête de vent/eau	124 811	150 730
5-6 juillet, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard	Tempête de vent/Inondation/eau	38 338	46 300
17 juillet, Alberta et Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	72 924	88 068
4 août, région du Grand Toronto, Ontario	Inondation/foudre/grêle/eau	77 540	93 643
7 août, centre de Alberta, Alberta	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	546 468	659 952
24-25 nov., sud de l'Ontario et sud du Québec	Tempête de vent/Inondation/eau	79 134	95 568
<b>Total 2014</b>		<b>989 782</b>	<b>1 195 328</b>
<b>2015</b>			
12 juin, Medecine Hat, Alberta; Weyburn, Saskatchewan; Virden, Manitoba	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	98 184	117 262
22-23 juin, Essex, London, Toronto, Kingston, Ontario	Inondation/tempête de vent/foudre/eau	29 188	34 860

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
21 juillet, Rocky Mountain House, Red Deer, Lacombe, Ponoka, Crossfield, Alberta	Grêle/tempête de vent/inondation/eau	259 344	309 738
22 juillet, Calgary, Strathmore, Hussar, Kerrobert, Alberta; Regina, Anglin Lake, Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	45 676	54 551
4-5 août, Calgary, Olds, Alberta	Grêle/inondation/tempête de vent/eau	167 236	199 732
29 août, Vancouver, sud-ouest de la Colombie-Britannique	Tempête de vent/eau	34 768	41 524
<b>Total 2015</b>		<b>634 396</b>	<b>757 667</b>
<b>2016</b>			
23-26 mars, Fergus, Orangeville, Barrie, Newmarket, Ontario	Tempête hivernale/tempête de vent/eau	28 155	33 154
3- 19 mai, Fort McMurray, Alberta	Incendie	3 752 981	4 419 398
24-25 juin, Saskatoon, West Hawk Lake, Killarney, Melita, Thunder Bay, Saskatchewan Manitoba, Ontario	Inondation/tempête de vent/grêle/eau	37 247	43 861
28-30 juin, Okotoks, Calgary, Edmonton, Ponoka et parties sud de la Saskatchewan et du Manitoba; Alberta, Saskatchewan, Manitoba	Grêle/inondation/tempête de vent/eau	93 097	109 628
8-11 juillet, Edmonton, Calgary, sud-ouest du Manitoba, Estevan, Alberta, Saskatchewan Manitoba	Grêle/inondation/tempête de vent/eau	56 103	66 065
8 juillet, Bradford, Markdale, London, Ontario	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	47 615	56 070
15-16 juillet, Calgary, Swift Current, Alberta; Saskatchewan	Grêle/inondation/tempête de vent/eau	72 430	85 291
18-20 juillet, Medicine Hat, Alberta; Outlook, Saskatchewan; Winnipeg, Manitoba, Alberta, Saskatchewan, Manitoba	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	105 684	124 450
22 juillet, Moose Jaw, Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	77 401	91 145
27 juillet, Toronto, Saguenay, Ontario et Québec	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	65 813	77 499
30 juillet-1 <sup>er</sup> août, Calgary, Airdrie, Fort McMurray, Yorktown, Melville, Winnipeg, Alberta, Saskatchewan, Manitoba	Grêle/tempête de vent/inondation/eau	462 528	544 659
28- 30 sept., Windsor, Ontario	Inondation/tempête de vent/eau	156 170	183 901
9-11 oct., Sidney, Cape Breton, Burgeo, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador	Tempête de vent/inondation/eau	108 591	127 874
<b>Total 2016</b>		<b>5 063 815</b>	<b>5 962 997</b>
<b>2017</b>			
8 mars, Windsor, Sarnia, London, Niagara Falls, St. Catharines, Hamilton, Ontario	Tempête de vent	110 894	128 583
11 mars, St. John's, Torbay, Avalon Peninsula, Terre-Neuve-et-Labrador	Tempête de vent	65 140	75 530
5-7 avril, Sainte-Thérèse, Rosemère, Blainville, Saint-Hyacinthe, Québec, Ontario	Inondation/eau/tempête hivernale	111 424	129 197
5-7 mai, Minden, Peterborough, Cumberland, Ontario; Gatineau, Laval, Montréal, Québec; St. John River, Nouveau-Brunswick; Cape Breton, Nouvelle-Écosse	Inondation/eau	116 456	135 032
23-24 mai, Vancouver, Edmonton, Calgary, Red Deer, Lacombe, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan	Tempête de vent/eau/inondation	68 858	79 841
2 juin, Saskatoon, Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/foudre/eau	46 951	54 440
20 juin, Red Deer, Innisfail, Sylvan Lake, Prine Lake, Edmonton, Alberta	Grêle/tempête de vent/eau	36 069	41 822
7 juillet-27 sept, Ashcroft, Cache Creek, Loon Lake, Pressy Lake, Colombie-Britannique	Incendie	46 408	53 811
12-13 juillet, Alberta	Grêle/tempête de vent/inondation/eau	35 254	40 877

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
15-27 juillet, Ville de Williams Lake et régions avoisinantes, Colombie-Britannique	Incendie	90 940	105 446
23 juillet, Wetaskiwin, Red Deer, Edmonton, Calgary, Bashaw, Camrose, Alberta	Grêle/tempête de vent/inondation/foudre	73 326	85 022
27-29 juillet, Mayerthorpe, Sangudo, Maskwacis, Red Deer, Edson, Westlock, Alberta; Yorkton et Melville, Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/inondation/eau	50 493	58 547
28-29 août, Windsor, Tecumseh, Essex, Ontario	Inondation/eau	169 422	196 446
16-18 oct., Calgary, Medicine Hat, Regina, Moose Jaw, Saskatoon, Winnipeg, Dauphin, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba	Tempête de vent/eau/inondation	105 733	122 598
29-30 oct., Kingston, Ottawa, Ontario; Gatineau, Wakefield, Québec	Inondation/eau/tempête de vent	99 847	115 774
<b>Total 2017</b>		<b>1 227 215</b>	<b>1 422 967</b>
<b>2018</b>			
11-14 janv., Sherbrooke, Québec; Sussex, Corner Brook, Ontario; Québec, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard	Eau/inondation/tempête de vent/tempête hivernale	54 205	61 438
19-22 fév., Brantford, Cambridge, RGT, London, Ontario; Cookshire-Eaton, Cantons de l'Est, Québec	Eau/inondation tempête hivernale	60 696	68 795
4-5 avril, Niagara, RGT, Ontario; Québec	Tempête de vent/tempête hivernale/eau/inondation	102 360	116 018
14-17 avril, RGT, Leamington, Hamilton, Kitchener/Guelph/Waterloo, London/Chatham-Kent, Ontario; Ottawa-Gatineau, Québec	Tempête hivernale/inondation/eau/tempête de vent	254 323	288 258
4-5 mai, Hamilton, Toronto et RGT, Ontario; Québec	Tempête de vent/eau	685 124	776 542
14 juin, Esteven, North Portal, Bienfait, Saskatchewan; Belmont, Winkler, Manitoba	Grêle/tempête de vent/eau/inondation	120 556	136 642
6-7 juillet, région de Lakeland, Neiburg, Langham, Saskatchewan; Lloydminster, Alberta	Grêle/tempête de vent/eau	57 558	65 238
13-14 juillet, Ponoka, Red Deer, Alix, Vermillon, Stettler, Bowden, Alberta; Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/eau/foudre	42 115	47 735
1 <sup>er</sup> au 4 août, Calgary, Beaverlodge, Alberta; Alonsa, Silver Ridge, Margaret Bruce Beach, Manitoba; Saskatchewan	Grêle/tempête de vent/eau/foudre	141 412	160 281
8 août, centre-ville de Toronto, North York, Ontario	Eau/inondation	164 648	186 618
21 sept., Dunrobin, Ontario; Ottawa, Ontario; Nepean, Ontario; Gatineau, Québec	Tempête de vent/grêle/eau/inondation	350 828	397 640
20 déc., Southern Gulf Islands, Île de Vancouver, Surrey, Abbotsford, Vancouver, Colombie-Britannique	Tempête de vent/eau/inondation	84 525	95 803
<b>Total 2018</b>		<b>2 118 350</b>	<b>2 401 008</b>
<b>2019</b>			
24-25 janv., Saint John, Sussex, Moncton, Nouveau-Brunswick; Montréal, ville de Québec, Québec; Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard	Eau/inondation/tempête de vent/tempête hivernale	38 052	42 305
3-5 févr., RGT, Ottawa, Orillia, Ontario; Gatineau, Montréal, Sherbrooke, ville de Québec, Québec	Eau/inondation/tempête de vent/tempête hivernale	81 499	90 608
24-25 févr., région du Niagara, Hamilton, région du Grand Toronto, Ontario; de Gatineau à Montréal, Québec	Tempête de vent/eau/inondation/tempête hivernale	89 530	99 536

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
9-11 mars, région du Grand Toronto, Ontario; Québec	Eau/inondation/tempête de vent/tempête hivernale	71 818	79 845
13-16 mars, RGT, Kitchener, Bolton, Peterborough, Ontario; Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse	Inondation/eau/tempête de vent/tempête hivernale	145 776	162 069
18 avril, 14 mai, Ste-Marthe-sur-le-Lac, Québec; Huntsville, Ontario; Bracebridge, Ontario; Laval, Québec; Sainte-Marie, Québec; Nouveau-Brunswick	Inondation/eau/tempête de vent	299 313	332 766
13-15 juillet, Mistusinne, Luseland, Eston, Balcarres, Brownlee, Saskatoon, Saskatchewan; Portage La Prairie, Sage Creek, Manitoba; Alberta	Grêle/tempête de vent/eau/inondation	60 764	67 555
30-31 juillet, Stettler, Castor, Cadogan, Alberta, Saskatchewan	Grêle/eau/inondation	104 968	116 700
2 août, Spruce Grove, Stony Plain, Edmonton, Drayton Valley, Alberta	Grêle/tempête de vent	101 524	112 871
7-9 sept, Sambro Creek, Halifax, Dartmouth, Nouvelle-Écosse, Moncton, Saint John, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, Québec	Tempête de vent/eau/inondation	157 400	174 992
31 oct.-2 nov., région du Niagara, est de l'Ontario, Ontario; régions avoisinantes de Montréal, Québec; Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador	Tempête de vent/eau/inondation	255 368	283 909
<b>Total 2019</b>		<b>1 406 012</b>	<b>1 563 155</b>
<b>2020</b>			
11-12 janv., RGT, Kitchener, Innisfil, New Hamburg; Montérégie; Ontario, Québec	Eau/inondation/tempête de vent/tempête hivernale	99 889	110 242
17-18 janvier, St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	Tempête hivernale/tempête de vent/eau	18 322	20 221
31 janv.-1 <sup>er</sup> février, Vancouver, Victoria, District de Kent, Cowichan Vally, Colombie-Britannique	Inondation/eau/tempête de vent	42 394	46 788
26 avril-3 mai, Fort McMurray, Alberta	Inondation/eau	525 627	580 108
13-14 juin, Calgary, Airdrie, Regina, Taber; Alberta, Saskatchewan	Grêle/eau/tempête de vent	1 158 644	1 278 737
24 juillet, Calgary, Drumheller, Airdrie, Strathmore : Alberta	Grêle/inondation/eau/tempête de vent	162 513	179 357
2-3 août, Calgary, Edmonton, Drumheller, Crossfield, Carbon, Killam, Alberta; Macklin, Saskatchewan	Grêle/eau/tempête de vent/inondation	59 344	65 495
10 octobre, Montréal, Laurentides, sud du Québec, Québec	Grêle/tempête de vent	66 937	73 875
15-16 novembre, Principalement le sud et le centre de l'Ontario, y compris Toronto, la RGTH, la région du Niagara, le littoral du lac Érié, la région de Muskoka et le littoral du lac Ontario, Ontario	Tempête de vent/eau/inondation	97 837	107 978
<b>Total 2020</b>		<b>2 231 507</b>	<b>2 462 802</b>
<b>2021</b>			
12-14 janvier, Victoria, Abbotsford, Calgary, Taber, Saskatoon, Regina, sud de l'Alberta, sud et centre de la Saskatchewan; C.-B., Alb., Sask.	Tempête de vent/tempête hivernale		
19-20 janvier, Edmonton, Prince George, Saskatoon, centre de l'Alberta, nord et intérieur de la C.-B.; C.-B., Alb., Sask.	Tempête de vent		
26-29 mars, Toronto, RGT, sud et est de l'Ontario, sud du Québec, centre et nord du Nouveau-Brunswick, nord des Maritimes, ouest de Terre-Neuve; Ont., Qué., N.-B., N.-É., T.-N.	Tempête de vent/inondation/eau		
30 juin au 5 septembre, Lytton, C.-B.	Incendie		
2 juillet, région métropolitaine de Calgary, Alb.	Grêle/inondation/eau/tempête de vent	625 015	667 039

# SINISTRES CATASTROPHIQUES



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
15 juillet, Barrie, Innisfil, Kawartha Lakes, Little Britain, Manilla, Lindsay, Lake of Bays, Ont. Tempête de vent /eau	Tempête de vent/eau		
22-23 juillet, Regina, Foam Lake, Okla, Duck Mountain, Loon Lake, Saskatchewan; Alb., Sask., Man.	Grêle/tempête de vent/eau/foudre		
4 août au 2 septembre, Monte Lake, Bouleau Lake, Killiney Beach, Ewings Landing, C.-B.	Incendie/eau		
31 août et 1 <sup>er</sup> septembre, Regina, Assiniboia, Yorkton, Sask; Calgary, Alb. Sask.	Grêle/eau/tempête de vent/foudre		
7-8 septembre, Kinsbridge, Lucknow, Saugeen Shores, Harriston, Kenilworth, RGT, Ont.	Tempête de vent/eau/grêle/inondation		
10-11 septembre, St.John's, Péninsule d'Avalon, T.-N.	Tempête de vent/eau/inondation		
22-23 septembre, Toronto, RGT, Waterloo, London, sud-ouest Ontario, Kawarthas, Laurentides, Vallée de la rivière Outaouais, Ont. Qué.	Inondation/eau/tempête de vent		
13 novembre au 2 décembre, Abbotsford, Merritt, Princeton, Chilliwack, Nanaimo, Duncan, Lytton, sud-ouest, C.-B., Alb. Sask., Man.	Inondation/eau/tempête de vent	653 090	696 258
11-13 décembre, Toronto, Hamilton, RGT, Windsor, London, Montréal, ville de Québec, sud de l'Ontario, sud du Québec, Gaspé, péninsule acadienne, nord de la Nouvelle-Écosse, ouest de Terre-Neuve, Ont., Qué., N.-É., N.-B., T.-N.	Tempête de vent/eau/inondation		
<b>Total 2021*</b>		<b>2 321 323</b>	<b>2 475 370</b>
<b>2022</b>			
17-19 févr., RGT, Halifax, sud de l'Ontario, Nouvelle-Écosse, Canada atlantique, Ont., QC, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.	Inondation/eau/tempête de vent/tempête hivernale		
22-25 avril, Winnipeg, Selkirk, Portage la Prairie, Dauphin, Fort Frances, Thunder Bay, Sask., Man., Ont.	Inondation/eau/tempête de vent/tempête hivernale		
21 mai, Ottawa, RGT, Kitchener-Waterloo, Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Ont., QC	Tempête de vent/eau/foudre	1 266 425	1 266 425
16-17 juin, Belleville, Scarborough, Oshawa, sud de l'Ontario, Montréal métropolitain, Ont., QC	Tempête de vent/grêle/foudre/eau		
18-19 juin, Salvador, Cactus Lake, Denzil, Reward, Moosomin, Kipling, et Rocanville, Sask.; Binscarth, Foxwarren et St-Lazare, Prairie View, Man., Sask.	Tempête de vent/grêle/eau		
23-24 juin, Red Deer, N-O de Calgary, Alb.; Spiritwood, Yorkton, Langbank, Churchbridge, Regina Beach et Saskatchewan Beach, Sask.; Binscarth, Rosscburn, Winnipeg, Sandy Lake, Plumas, Clear Lake, Shoal Lake, Oakburn, Man., Alb., Sask.	Eau/inondation/grêle/tempête de vent		
7-8 juillet, Bergen, Oyen, Calgary, Alb., Blaine Lake, Sask.	Tempête de vent/grêle/eau		
15-17 juillet, Ponoka, Shantz, Eagle Hill, Olds, Red Deer, Alb.; Avonhurst, Grenfell, Diefenbaker Lake, Moosomin, Island View, Rocanville Sask., Alb., Man.	Grêle/tempête de vent/eau		
18-21 juillet, Medicine Hat, Cypress County et Redcliff, Alb.; Regina, Sask.; Teulon, Winnipeg, Man.; Nord-ouest de l'Ontario; Thedford et Wyoming, Ont.; région de Rimouski et Cantons de l'Est, QC, Alb., Sask., Man., Ont.	Tempête de vent/eau/inondation/grêle		



## PAR ÉVÉNEMENT (EN 000 \$) DE 1983 À 2022

DATE ET ENDROIT	GENRE D'ÉVÉNEMENT	SINISTRES et frais de règlement des sinistres	SINISTRES et frais de règlement des sinistres en dollars de 2022
29 juil.-31 juillet, Alberta : Hines Creek, Grande Prairie, Red Deer County, Sundre, Castro, Camrose, Coronation, Sask. : Kerrobert, Kindersley, Unity, Evensham, Swift Current, Yorkton : Alberta, Sask.	Grêle/tempête de vent/eau/inondation		
1 <sup>er</sup> -2 août, Antler Hill, Innisfail, Penhold, Markerhill, Ponoka, Three Hills, Bodo, Pine Lake, Consort; Sask. : Kerrobert, Saskatoon, Unity, Wilkie, Luseland; Alb., Sask.	Grêle/tempête de vent/eau/inondation		
13-14 sept., Montréal, Longueuil, Joliette, Lanaudière, Montérégie, Saguenay, Trois-Rivières, QC	Eau/inondation		
23-25 sept., Sydney, N.-É., Port aux Basques, T.-N.-L., Charlottetown Î.-P.-É., Halifax, Cape Breton Island, Pictou County, N.-É., Burgeo T.-N.-L., Îles-de-la-Madeleine, Gaspé, QC; sud-ouest de Terre-Neuve, est de la Nouvelle-Écosse, est du Nouveau-Brunswick; QC, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.	Tempête de vent/inondation/eau	837 655	837 655
22-23 déc., région de Niagara, comté de Prince Edward, sud de l'Ontario, Montréal, Québec, corridor du Saint-Laurent, ouest du Nouveau-Brunswick, Péninsule acadienne, détroit de Northumberland, Charlottetown, Halifax, Sydney, Ont., QC, N.-B., N.-É., Î.-P.-É.	Tempête de vent/eau/inondation/ tempête hivernale		
23-27 déc., Vancouver, Victoria, Squamish, vallée du Bas Fraser, sud de l'île de Vancouver, C.-B.	Eau/tempête hivernale/inondation/ tempête de vent		
<b>Total 2022*</b>		<b>3 406 154</b>	<b>3 406 154</b>

\*Données préliminaires  
Source : 1983 à 2007 : BAC, PCS Canada, Swiss Re et Deloitte  
Sources de 2008 à 2022 : CatIQ



# RÉGLEMENTATION ET QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES



Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux encadrent l'industrie de l'assurance de dommages. Les gouvernements provinciaux réglementent les pratiques de l'industrie et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du fédéral réglemente la prudence (solvabilité) de l'industrie.

- La réglementation est particulièrement intense dans le secteur de l'assurance automobile. Les gouvernements provinciaux dictent le contenu des polices d'assurance automobile, le traitement des sinistres et la gestion des plaintes. Ils gèrent également les systèmes d'approbation des tarifs. Le BAC milite en faveur de réformes en assurance automobile dans plusieurs provinces, dont l'Alberta, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.
- Par l'entremise du BAC, l'industrie de l'assurance de dommages intervient aussi auprès des organismes de réglementation et du gouvernement fédéral pour s'assurer que les nouvelles réglementations équilibrent les besoins des consommateurs en fonction des modèles opérationnels des assureurs.
- Par exemple, l'industrie poursuit ses discussions avec les organismes de réglementation et les autorités fiscales au sujet de la nouvelle norme comptable, IFRS 17, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La nouvelle norme favorise la cohérence à l'échelle mondiale, ce qui va permettre d'accroître la comparabilité entre les assureurs.
- Voici quelques-uns des principaux impacts de la norme IFRS 17 :
  - Volatilité dans les résultats financiers et les capitaux propres
  - Changements dans les indicateurs financiers clés
  - Présentation des risques financiers et des revenus d'investissement sur les résultats de l'assureur séparément des résultats des affaires d'assurance.
  - Complexité accrue des modèles d'évaluation, des données et des exigences en matière de systèmes et de processus pour créer une plus grande granularité dans les regroupements de contrats à des fins d'évaluation.



# RÉGLEMENTATION ET QUESTIONS RÉGLEMENTAIRES



## Politique fiscale

Le groupe de travail du BAC sur la fiscalité, sous la direction du Comité permanent des finances, dirige les activités de représentation du BAC visant toutes les questions fiscales auxquelles sont confrontées les compagnies d'assurance et de réassurance membres qui exercent leurs activités au Canada. Le groupe définit les questions fiscales existantes et émergentes, puis formule des recommandations pour soutenir la position de l'industrie sur ces questions. Pour assurer une défense efficace, il assure la liaison avec les gouvernements, les organismes de l'industrie et d'autres associations, afin de parvenir à un consensus et trouver des réponses aux questions fiscales touchant l'industrie.

Par l'intermédiaire du groupe de travail sur la fiscalité, le BAC a analysé des enjeux stratégiques et proposé des solutions au ministère des Finances du Canada et aux gouvernements provinciaux. Pour 2023, le BAC a présenté les points de vue de ses membres sur ce qui suit :

- Les modifications proposées dans le cadre des mesures fiscales du budget fédéral de 2023 visant à refuser aux institutions financières la déduction des dividendes reçus, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).
- Les propositions législatives fiscales du ministère des Finances du Canada relatives à l'IFRS 17 contenues dans le projet de loi C-32.
- La consultation du ministère des Finances sur la réforme et la modernisation des règles canadiennes en matière de prix de transfert
- La législation fiscale provinciale sur l'implication de l'IFRS 17 sur le calcul de la taxe sur les primes d'assurance.

Le BAC continue de surveiller les changements fiscaux à venir et d'autres questions qui pourraient avoir des coûts fiscaux imprévus pour les produits d'assurance et les sociétés d'assurance de dommages membres.

## Pratiques commerciales

Le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) est une association regroupant les organismes provinciaux de réglementation de l'assurance au Canada. Il réglemente la gouvernance les pratiques et les politiques des assureurs en ce qui a trait au traitement des consommateurs ce qu'on appelle les « pratiques commerciales ». Les mesures relatives aux pratiques commerciales visent à assurer le traitement équitable des consommateurs tout au long du cycle de souscription de distribution de l'assurance et du règlement des sinistres. Le BAC, au nom de ses membres, entretient des relations avec le CCRRA afin de discuter des perspectives de l'industrie ou des attentes nouvelles ou révisées au chapitre des pratiques commerciales à l'égard des principes directeurs du CCRRA.

Le BAC surveille également les réglementations internationales afin d'évaluer leur impact potentiel sur les assureurs canadiens. Pour ce faire, nous devons nous assurer que les réglementations internationales tiennent compte du paysage réglementaire du pays et des caractéristiques particulières de l'industrie de l'assurance de dommages au Canada. Le BAC participe aussi à des discussions menées par la Fédération mondiale des associations d'assurance et fournit des commentaires sur le développement de plusieurs aspects des réglementations internationales qui touchent les assureurs de dommages.



## SECTION 2

### L'industrie de l'assurance de dommages au Canada par secteur d'activité

#### Assurance automobile

- 30 Assurance obligatoire
- 30 Assurance facultative
- 30 Assurance sans égard à la responsabilité
- 32 Primes et sinistres
- 33 Sinistres moyens

#### Assurance habitation

- 34 Types de garantie
- 34 Primes et sinistres

#### Assurance entreprise

- 35 Types de garantie
- 35 Primes et sinistres

# ASSURANCE AUTOMOBILE



Advenant un accident de la route, l'assurance automobile couvre le propriétaire du véhicule, le conducteur opérant le véhicule avec l'autorisation du propriétaire, les passagers, les piétons et les biens.

En 2022, l'assurance automobile, légalement obligatoire dans toutes les provinces et territoires du Canada, représentait environ 37,7 % de toutes les assurances émises par les assureurs de dommages.

L'assurance automobile relève de la compétence provinciale et les règles sont légèrement différentes d'une province à l'autre. Les exigences concernant l'assurance automobile obligatoire sont publiées sur le site [Web du BAC](#).

Environ 112 compagnies d'assurance de dommages privées se font concurrence sur le marché de l'assurance automobile au Canada. En plus de ces assureurs privés, les assureurs publics de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba fournissent la portion obligatoire de l'assurance automobile dans ces provinces en plus de certaines garanties facultatives. Au Québec, une partie de la portion obligatoire est fournie par l'assureur public et l'autre partie par les assureurs privés.



## ASSURANCE OBLIGATOIRE



## ASSURANCE FACULTATIVE



## ASSURANCE SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ

# ASSURANCE AUTOMOBILE



## ASSURANCE OBLIGATOIRE

Il existe trois types d'assurance obligatoire.

La garantie **Indemnités d'accident** aide les gens à se rétablir des blessures subies lors d'un accident de la route. Elle couvre les frais de soins médicaux, de réadaptation et de remplacement du revenu et prévoit d'autres indemnités applicables pour aider les victimes, qu'il s'agisse du conducteur, des passagers ou de piétons à se rétablir. En cas de décès, cette garantie prévoit également le paiement des frais funéraires et de prestations de survivant. Cette garantie est obligatoire dans toutes les provinces sauf à Terre-Neuve-et-Labrador. Dans certaines provinces, cette assurance est appelée garantie du « Chapitre B ».

Les indemnités d'accident sont versées sans égard à la responsabilité. C'est-à-dire que les indemnités sont versées à toute personne assurée impliquée dans un accident de la route peu importe qui en est responsable. Voir les détails sous la rubrique « assurance sans égard à la responsabilité » de cette section.

La garantie **Responsabilité civile (RC)** protège le conducteur assuré et le propriétaire du véhicule si une personne est tuée ou blessée ou subit des dommages matériels en raison de la négligence du conducteur. La garantie RC est obligatoire dans toutes les provinces. En ce qui concerne la garantie RC, la plupart des provinces appliquent un cadre d'indemnisation directe en cas de dommages matériels (IDDM) au véhicule en vertu duquel un conducteur collabore avec son propre assureur pour faire réparer son véhicule, et les biens endommagés à l'intérieur du véhicule, au lieu d'obtenir des dommages-intérêts du conducteur fautif. L'IDDM est en place en Alberta, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

La garantie **Automobiles non assurées** fournit aux personnes assurées une protection en cas de blessure causée par un conducteur qui n'a pas d'assurance ou qui n'est pas identifié.

## ASSURANCE FACULTATIVE

Les garanties Collision et Sans collision ni versement sont facultatives dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan et au Manitoba, où elles sont obligatoires.

La garantie Collision couvre le coût de réparation ou de remplacement d'un véhicule à la suite d'une collision avec un autre véhicule ou avec un objet comme un arbre, une maison, une barrière de sécurité ou un nid de poule. La garantie Sans collision ni versement couvre la réparation ou le remplacement d'un véhicule dont les dommages ne sont pas attribuables à un accident de la route, comme l'incendie, le vol, le vandalisme ou le vent.

## ASSURANCE SANS ÉGARD À LA RESPONSABILITÉ

Le concept d'assurance sans égard à la responsabilité s'est développé avec le temps comme moyen de réduire les coûts juridiques et administratifs associés à la preuve de la responsabilité dans le cas d'un accident de la route, afin d'obtenir des dommages-intérêts pour les pertes subies.

Avant l'instauration de l'assurance sans égard à la responsabilité, les assureurs demandaient aux personnes impliquées dans un accident de la route d'établir quel conducteur était responsable. L'assureur du conducteur responsable était tenu de payer les pertes qui résultaient des blessures subies lors de l'incident par les personnes qui n'étaient pas responsables. Ce fastidieux processus exigeait des enquêtes coûteuses et donnait souvent lieu à des poursuites.

En vertu de l'assurance sans égard à la responsabilité, lorsqu'une personne est blessée ou lorsque sa voiture est endommagée dans un accident de la route, elle traite directement avec son propre assureur, peu importe qui est responsable. La personne lésée n'a pas de droit de poursuivre la personne fautive pour obtenir des dommages-intérêts pour son préjudice.

Dans la plupart des provinces et territoires, le conducteur qui n'a pas causé la collision a le droit de poursuivre le conducteur responsable pour obtenir des dommages-intérêts. Dans certaines provinces toutefois, la personne qui n'a pas causé la collision a le droit de poursuivre le conducteur responsable pour obtenir des dommages-intérêts uniquement si ses blessures satisfont aux critères prescrits.

Toutes les provinces offrent une certaine forme d'assurance sans égard à la responsabilité. Trois provinces – la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec – disposent d'un système purement sans égard à la responsabilité. D'autres provinces ont recours à un régime combinant l'assurance sans égard à la responsabilité et la responsabilité délictuelle. Certains précisent les limites d'indemnités d'accident pouvant être consenties et accordent le droit d'intenter des poursuites en vue d'obtenir une indemnisation supplémentaire dans certaines situations particulières par exemple lorsque les blessures sont réputées être graves et permanentes.

Chaque province et territoire offre une certaine forme d'assurance sans égard à la responsabilité.



- Régime d'assurance sans égard à la responsabilité pur sans droit de poursuite
- Régime sans égard à la responsabilité combiné à un régime de responsabilité délictuelle

# ASSURANCE AUTOMOBILE



## Primes et sinistres

Les assureurs privés ont émis des polices d'assurance automobile pour un total de 25,3 milliards de dollars en primes directes souscrites en 2022.

Les primes d'assurance automobile à l'instar de toutes les primes d'assurance sont calculées en fonction du risque. Les assureurs évaluent les probabilités qu'un client, et un groupe de clients partageant des caractéristiques similaires, présente une réclamation et le montant auquel pourrait s'élever cette réclamation au cours d'une année donnée. Un certain nombre de facteurs interviennent dans le calcul de la prime d'assurance automobile. Par exemple, l'endroit où habite le client, le type de véhicule qu'il conduit, l'usage qu'il en fait, son dossier de conduite et son profil de conducteur. (Le profil de conducteur est établi à partir notamment des antécédents d'un groupe de clients du même âge en matière de réclamations.)

En 2022 les assureurs de dommages privés du Canada ont versé 16,2 milliards de dollars en sinistres directs encourus nets aux titulaires de police de tout type d'assurance automobile : responsabilité civile, indemnités d'accident, collision et sans collision ni versement et autres garanties. À 46 % les réclamations en responsabilité civile ont constitué la majeure partie des sinistres directs encourus. La majeure partie des réclamations (83,8 %) ont porté sur des incidents touchant des voitures de tourisme.

Remarques concernant la terminologie : les trois tableaux présentés ci-dessous montrent les coûts des sinistres, par année d'accident, soit le montant que les assureurs devront verser pour l'ensemble des incidents survenus au cours de l'année (dans certains cas, les réclamations découlant de ces incidents peuvent être payées dans des années ultérieures).

## COÛT DES SINISTRES POUR L'ASSURANCE DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE DE GARANTIE EN 000 \$ DE 2010 À 2021

	RESPONSABILITÉ CIVILE (COMPREND L'IDDM LE CAS ÉCHÉANT)	INDEMNITÉS D'ACCIDENT	COLLISION	SANS COLLISION NI VERSEMENT	AUTRES	TOTAL
2010	4 340 868	3 984 641	1 158 894	749 435	462 395	10 696 232
2011	4 184 042	2 329 416	1 236 996	643 629	458 496	8 852 579
2012	4 277 284	2 387 209	1 238 674	787 297	421 193	9 111 656
2013	4 646 659	2 626 543	1 384 071	802 441	459 440	9 919 155
2014	4 847 109	2 678 646	1 491 894	856 949	483 262	10 357 860
2015	5 396 752	2 996 881	1 601 844	895 824	533 254	11 424 555
2016	5 641 068	3 053 712	1 744 014	1 105 876	622 484	12 167 155
2017	5 907 509	2 789 388	1 922 661	951 612	710 013	12 281 183
2018	6 173 696	2 806 636	2 134 081	1 080 355	843 953	13 038 721
2019	6 411 767	2 923 307	2 257 751	1 082 367	885 782	13 560 974
2020	4 512 634	2 111 772	1 543 811	1 314 826	714 665	10 197 709
2021	4 581 216	2 134 407	1 660 898	1 315 389	812 945	10 504 854

Source : BAC, d'après les données des tableaux statistiques de l'ASAG AUTO1010-CW-2021 Ontario, Alberta, provinces de l'Atlantique, Yukon, Nunavut, Territoires du Nord-Ouest

# ASSURANCE AUTOMOBILE



## SINISTRES VISANT POUR L'ASSURANCE DES VOITURES DE TOURISME 2021

	RESPONSABILITÉ CIVILE (COMPREND L'IDDM LE CAS ÉCHÉANT)	INDEMNITÉS D'ACCIDENT	COLLISION	SANS COLLISION NI VERSEMENT
Nombre de véhicules assurés	12 408 054	12 394 908	8 532 012	9 349 783
Nombre de sinistres	289 970	83 897	193 780	275 642
Coût total des sinistres en 000 \$	4 581 216 247	2 134 406 746	1 660 897 630	1 315 389 098

Source : BAC, d'après les données du tableau statistique de l'ASAG AUTO1010-CW2021

## SINISTRES VISANT L'ASSURANCE DES VÉHICULES UTILITAIRES 2021

	RESPONSABILITÉ CIVILE (COMPREND L'IDDM LE CAS ÉCHÉANT)	INDEMNITÉS D'ACCIDENT	COLLISION	SANS COLLISION NI VERSEMENT
Nombre de véhicules assurés	882 653	880 871	358 867	453 310
Nombre de sinistres	13 468	2 068	5 153	9 352
Coût total des sinistres en 000 \$	370 062 314	68 014 623	69 652 188	89 102 534

Source : BAC, d'après les données du tableau statistique de l'ASAG AUTO1010-CW2021

## Sinistres moyens

Les assureurs ont recours à deux méthodes pour suivre l'évolution des sinistres payés. Ils calculent le coût moyen par sinistre (gravité) et le coût moyen par véhicule assuré (coût du sinistre).

Le coût moyen par sinistre est obtenu en divisant le coût total des sinistres par le nombre de sinistres. En 2021, le sinistre moyen pour voiture de tourisme de tourisme à l'échelle nationale s'est établi à  $10\,504\,854\,329\ \$ \div 929,893 = 11\,297\ \$$ .

Le coût moyen par véhicule assuré est obtenu en divisant le coût total des sinistres par le nombre de véhicules assurés. En 2021, le coût moyen par voiture de tourisme à l'échelle nationale s'est établi à  $10\,504\,854\,329\ \$ \div 12\,408\,054 = 843\ \$$

## COÛT MOYEN (\$) PAR SINISTRE PAR TYPE DE GARANTIE POUR VOITURE DE TOURISME DE 2017 À 2021

TYPE DE GARANTIE	2017	2018	2019	2020	2021
Responsabilité civile	14 036	14 376	14 727	16 237	15 799
Indemnités d'accident	23 089	23 164	23 891	26 822	25 441
Collision	6 962	7 310	7 606	7 981	8 571
Sans collision ni versement	3 280	3 594	3 682	4 730	4 772

Source : BAC, d'après les données du tableau statistique de l'ASAG AUTO1010-CW2021

## COÛT MOYEN (\$) PAR VÉHICULE ASSURÉ PAR TYPE DE GARANTIE POUR VOITURE DE TOURISME DE 2017 À 2021

TYPE DE GARANTIE	2017	2018	2019	2020	2021
Responsabilité civile	503,32	514,54		509,85	367,75
Indemnités d'accident	237,69	233,98	232,68	231,64	164,26
Collision	234,51	256,19	256,05	266,61	178,72
Sans collision ni versement	104,2	116,58	117,07	116,38	140,16

Source : BAC, d'après les données du tableau statistique de l'ASAG AUTO1010-CW2021

# ASSURANCE HABITATION



Contrairement à l'assurance automobile, la souscription d'une assurance habitation ou d'une assurance des biens des particuliers n'est pas obligatoire en vertu de la loi. Cependant, elle offre une protection à l'égard du plus important investissement d'un particulier : sa maison. En fait, la plupart des banques et des prêteurs hypothécaires exigent une preuve d'assurance sur la propriété qui sert de garantie pour le prêt ou l'hypothèque.

Après l'assurance automobile, l'assurance habitation est la plus importante branche d'assurance de dommages. Elle englobe l'assurance des maisons, des copropriétés des chalets, des maisons mobiles et des locataires. Elle couvre l'habitation, ainsi que les effets personnels et la responsabilité personnelle du titulaire de police, de son conjoint (ou partenaire), de leurs enfants (sous réserve des limites d'âge applicables) et de leurs personnes à charge (sous réserve de leur âge et d'autres limites).

Tout comme ils le font pour les autres primes d'assurance, les assureurs considèrent un certain nombre de facteurs pour établir la prime qu'ils exigent d'une personne pour une assurance habitation. Par exemple, ils tiennent compte du quartier et de la fréquence et du type des règlements qui y ont été effectués par le passé; du coût à engager pour remplacer le contenu de l'habitation et remettre l'habitation en état, de l'état et de l'âge de la toiture et du type de chauffage; des systèmes d'électricité et de plomberie, et de l'existence d'autres structures sur la propriété.

L'assureur analyse ces risques pour évaluer les probabilités qu'un titulaire de police, ou un groupe de personnes partageant des caractéristiques similaires, présente une réclamation et estime le montant auquel pourrait s'élever cette réclamation.

## Types de garantie

Les contrats d'assurance habitation couvrent habituellement le bâtiment, les dépendances, le contenu, les frais de subsistance supplémentaires (pouvant être engagés lorsqu'un risque assuré cause des dommages à l'habitation et que celle-ci n'est pas habitable durant les réparations) et la responsabilité civile. L'assurance des locataires couvre généralement les pertes et dommages des biens personnels, les frais de subsistance supplémentaires et la responsabilité civile.

Il existe de nombreux types d'assurance :

- **Une assurance tous risques** couvre l'habitation et son contenu contre les pertes ou les dommages attribuables à n'importe quel risque, à l'exception de ceux qui sont expressément exclus. Un risque est un événement fortuit et accidentel. Certains risques sont exclus des formules tous risques, par exemple les tremblements de terre. Une protection pour ce risque peut être souscrite à titre d'avenant. Depuis les quatre dernières années, la couverture facultative pour l'inondation des terres est devenue plus largement accessible pour les polices d'assurance habitation des propriétaires occupants. En 2015, certains assureurs ont commencé à offrir cette protection et depuis d'autres ont fait leur entrée sur le marché.
- **La formule d'assurance étendue** couvre l'habitation contre les pertes ou dommages attribuables à tous les risques, sauf ceux qui sont expressément exclus; elle couvre également le contenu, mais uniquement contre les risques désignés au contrat.
- **La formule standard de base ou risques désignés** couvre l'habitation et le contenu contre les risques expressément désignés au contrat.
- **La formule générique** assure de façon très sommaire les maisons qui ne répondent pas aux normes de tarification habituelles de l'assureur.

## Primes et sinistres

En 2022, les assureurs de dommages privés ont émis des contrats d'assurance des biens des particuliers pour 17,4 milliards de dollars en primes directes souscrites et versé 9,9 milliards de dollars en règlements pour les sinistres directs encourus.

# ASSURANCE ENTREPRISE



L'exploitation d'une entreprise comporte un élément de risque et d'imprévisibilité. Les entreprises et les organisations à but non lucratif, comme les organismes de bienfaisance souscrivent des contrats d'assurance dans le cadre d'un plan de gestion du risque efficace. Dans les grandes entreprises, des gestionnaires de risque évaluent les risques auxquels est exposée l'organisation, mettent en place des programmes destinés à réduire et à gérer ces risques, et souscrivent des assurances pour protéger l'entreprise contre les risques restants.

Les petites entreprises, qui ne bénéficient pas des services d'un gestionnaire de risque, dépendent davantage des conseils d'un représentant en assurances pour cerner les risques auxquels elles sont exposées et les aider à choisir l'assurance qui les protégera en cas de sinistres.

À l'instar des autres entreprises, celles à domicile doivent être assurées contre les éventuelles pertes liées à leurs activités. Ainsi, les propriétaires-exploitants d'une entreprise à domicile ont besoin d'une assurance responsabilité civile des entreprises, car les risques commerciaux pourraient ne pas être couverts par l'assurance responsabilité civile de leur contrat d'assurance habitation.

## Types de garantie

Il existe de nombreux types d'assurance entreprise :

- **L'assurance de la responsabilité civile des entreprises** protège une entreprise et ses employés des recours contre eux à l'égard de dommages corporels, de dommages matériels, de préjudices personnels, de préjudices imputables à la publicité, de la responsabilité civile des locataires et d'autres types de pertes ou de dommages aux tiers.
- **L'assurance des biens des entreprises** vise à protéger les biens matériels d'une entreprise contre toute perte ou dommage attribuable à une multitude de causes. Les biens matériels comprennent :
  - l'équipement;
  - les stocks et fournitures;
  - le mobilier de bureau et les accessoires fixes;
  - les ordinateurs et appareils électroniques;
  - les effets personnels des employés qui sont sur les lieux;
  - les biens des clients sur les lieux de l'entreprise;
  - les systèmes d'éclairage;
  - les fenêtres; et
  - les enseignes à l'extérieur.
- **L'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants** offre une protection dans des domaines tels que les erreurs confirmées ou présumées, le manquement au devoir, les erreurs et les omissions, les déclarations trompeuses et la négligence dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles.
- **L'assurance de la responsabilité civile professionnelle** (erreurs et omission) procure une protection aux personnes et aux entreprises qui offrent des conseils professionnels (p. ex., les experts-conseils et les planificateurs

financiers). Elle les protège lorsqu'un client réclame des dommages-intérêts par suite de conseils inadéquats, de fausse représentation, de négligence ou de manquement à la bonne foi et au traitement équitable.

- **L'assurance des pertes d'exploitation** couvre les pertes de revenus attribuables à une interruption des activités causée par un événement assuré comme un incendie ou une explosion. Elle peut couvrir la période de temps nécessaire au rétablissement de la rentabilité. Certains propriétaires d'entreprise peuvent également souscrire une assurance pour couvrir les frais d'exploitation supplémentaires (p. ex. frais téléphoniques, frais publicitaires, frais de location de locaux ou de déménagement) qu'ils pourraient devoir engager si l'entreprise est tenue de poursuivre ses activités à un autre endroit ou d'impartir des travaux pendant la période d'interruption.
- **La cyberassurance** est relativement nouvelle et peut couvrir les pertes imputables à une cyberattaque. La couverture peut inclure :
  - les frais de défense juridique;
  - les dommages-intérêts légaux et civils;
  - les frais pour la mesure corrective pour les infractions à la sécurité et les frais de notification;
  - les frais de gestion de crise;
  - les frais d'enquête judiciaire;
  - les frais de restauration des programmes informatiques et des données électroniques;
  - la cyberextorsion et les paiements de rançon;
  - les frais d'interruption des activités et autres frais.

## Primes et sinistres

En 2022, les assureurs de dommages privés ont émis des contrats d'assurance des biens des entreprises pour 15 milliards de dollars en primes directes nettes souscrites et versé 6,6 milliards de dollars en règlements pour les sinistres directs encourus.

En 2022, les assureurs de dommages privés ont émis des contrats d'assurance responsabilité civile des entreprises pour 11,5 milliards de dollars en primes directes souscrites et versé 3,8 milliards de dollars pour les sinistres directs encourus.



## SECTION 3

Membres du BAC

## MEMBRES DU BAC

Liste des membres du BAC, au 1<sup>er</sup> juillet 2023

## SOCIÉTÉ ET GROUPE

**A**

AIG Canada  
 Ancienne République, Compagnie d'Assurance du Canada (L')  
 Allianz Risques Mondiaux (É.-U.), compagnie d'assurance  
 Allianz Trade Canada  
 Allstate du Canada, Groupe de compagnies  
     Allstate du Canada, Compagnie d'assurance  
     Esurance, compagnie d'assurance du Canada  
     Pafco, Compagnie d'assurance  
     Pembroke, Compagnie d'Assurance  
 Arch assurances Canada Itée  
 Atradius Credit Insurance N.V.  
 Aviva Canada Inc.  
     Aviva, Compagnie d'Assurance Générale  
     Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada  
     Compagnie d'assurance Elite  
     Pilot Insurance Company  
     S & Y Insurance Company  
     Compagnie d'assurance Scottish & York Limitée  
     Compagnie d'assurance Traders Générale

AXIS, Compagnie de réassurance (succursale canadienne)

**B**

Beneva  
     Société d'assurance Beneva inc.  
     Unica Insurance Incorporated  
     Unique assurances générales inc. (L')

**C**

CAA, Groupe du club  
     Alberta Motor Association Insurance Company  
     BCAA Insurance Corporation  
 CCR RE  
 Chubb du Canada, Compagnie d'Assurance  
 Compagnie d'Inspection et d'Assurance Chaudières et Machineries (La)  
 Continental Casualty Company (CNA))

**D**

Definity, société financière  
     Definity, compagnie d'assurance  
     Missisquoi, Compagnie d'Assurance  
     Perth, Compagnie d'Assurance  
     Sonnet Assurance  
     Waterloo, Compagnie d'Assurance  
 Desjardins, Groupe d'assurances générales  
     Certas direct, compagnie d'assurances  
     Certas, compagnie d'assurances auto et habitation  
     Desjardins assurances générales inc.  
     Personnelle, assurances générales inc. (La)  
     La Personnelle, compagnie d'assurances

**E**

Ecclesiastical Insurance Office PLC  
 Electric Insurance Company  
 Everest du Canada, Compagnie d'Assurance  
 Everest, Compagnie de réassurance

**F**

Federal Insurance Company of Canada  
 Fenchurch, Compagnie d'Assurance Générale

**G**

General Reinsurance Corporation  
 Gore Mutual Insurance Company

**H**

Hartford Fire Insurance Company Limited  
 HDI Global SE (succursale canadienne)  
 HDI Global Specialty SE

**I**

Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc.  
     Prysm Assurances générales inc.  
 Insurance Company of Prince Edward Island (ICPEI)  
 Intact Corporation financière  
     Bélair Inc., Compagnie d'assurances  
     Intact, Compagnie d'assurance  
     Jevco, La Compagnie d'assurances  
     Johnson, compagnie d'assurance  
     Nordique, Compagnie d'assurance du Canada (La)  
     Novex Insurance Company  
     Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'Assurances  
     Trafalgar du Canada, Compagnie d'Assurance

## MEMBRES DU BAC

Liste des membres du BAC, au 1<sup>er</sup> juillet 2023

## SOCIÉTÉ ET GROUPE

**L**

Lawyers' Professional Indemnity Company

Liberté Mutuelle, La Compagnie d'Assurance Générale

**M**

MAX Insurance

Mitsui Sumitomo Insurance Company Limited

Munich Re (Groupe)

Munich du Canada, Compagnie de réassurance

La Compagnie d'Assurance Temple

Munich Reinsurance America, Inc.

Mutual Fire Insurance Company of British Columbia (The)

**N**

Northbridge, Corporation financière

Federated, Compagnie d'Assurance du Canada (La)

Northbridge, Société d'assurance générale

Verassure, compagnie d'assurance

Compagnie d'Assurance Zenith

**O**

Odyssey America Reinsurance Corporation (succursale canadienne)

Omega, Compagnie d'Assurance Générale

Optimum, Assurance générale

Optimum, Compagnie d'assurance inc.

Optimum West, Compagnie d'assurance inc.

Optimum Farm Insurance Inc.

**P**

Partner Reinsurance Company of the U.S.

Peace Hills General Insurance Company

Promutuel Assurance

Protective Insurance Company

**R**

Red River Mutual Insurance Company

**S**

Sandbox Mutual Insurance

SCOR Canada, Compagnie de réassurance

Sentry, Société mutuelle d'assurance

SE Assurance mutuelle

SiriusPoint America Insurance Company

Sompo Japan Insurance Inc. (succursale canadienne)

Starr Insurance and Reinsurance Limited

Swiss Re

Swiss Reinsurance Company Ltd (succursale canadienne)

Swiss Re Corporate Solutions America Insurance Corp. (succursale canadienne)

**T**

TD Assurance

Primum, Compagnie d'Assurances

Sécurité Nationale, compagnie d'assurance

TD Direct Insurance Inc.

Compagnie d'assurances générales TD

TD Assurance Habitation et Auto

Toa Reinsurance Company of America (succursale canadienne)

Tokio Marine Canada

Tokio Marine & Nichido Fire Insurance Co., Ltd.

Travelers Canada

La Compagnie d'Assurance Saint-Paul

Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada

Travelers du Canada, La Compagnie d'Assurance

Trisura Garantie, Compagnie d'assurance

Triton, Compagnie d'assurance

**W**

Wawanesa, Compagnie mutuelle d'assurance

**X**

XL Specialty Insurance Company

**Z**

Zurich, compagnie d'assurance Itée



@InsuranceBureau



@InsuranceBureau



@BAC\_Quebec



@IBC\_Atlantic



@IBC\_Ontario



@IBC\_West



@IBC\_Pacific



Facebook.com/insurancebureau



YouTube.com/insurancebureau

**ibc.ca**

**1-844-227-5422**